

It is well to remember that the world had no choice between our present Organization, which can still be perfected, and a better one; we were faced with this alternative or nothing; to accept nothing meant to leave nations free to settle their differences by the use of force, and that is the situation which seems to be threatening our world.

The delegation I represent has the firm and clear intention of supporting and maintaining the United Nations by all the means in its power, and of making every endeavour to improve it, and it is comforting to say that, in the face of the present uncertainty, our will and our firm intention to achieve understanding between men and nations have increased.

I speak on behalf of a nation which has solid institutions and advanced social laws, and I bring you its democratic ideas and determination in the fight for freedom. In the name of a South American country, I beg all of you here, who hold in your hands this grave responsibility, to do all that you can to bring about that more peaceful frame of mind which is indispensable to the peace of the world.

The PRESIDENT: As there are no other speakers, I shall adjourn this meeting now. The General Committee will meet at 3 p.m. this afternoon. The General Assembly will meet tomorrow at 11 a.m.

The meeting rose at 12:52 p.m.

EIGHTY-THIRD PLENARY MEETING

*Held in the General Assembly Hall
at Flushing Meadow, New York,
on Thursday, 18 September 1947, at 11 a.m.*

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

10. Continuation of the general debate

The PRESIDENT: (*translated from French*): I call upon the representative of Chile.

Mr. MAZA (Chile) (*translated from Spanish*): I have the great honour of presenting before this democratic Assembly of the nations of the world, united in the common task of maintaining international peace and security, the general principles that inspire the foreign policy of the Chilean Republic at this decisive hour of our civilization.

The Chilean people, throughout its long history as a republic, may boast with legitimate pride of the facts which bear witness to its deep democratic convictions, its solid institutions based on social rights and justice, its lasting respect for all individual freedoms and guarantees and its constant defence of human dignity.

Il convient de rappeler que le monde n'a pu choisir entre la présente Organisation, susceptible d'être améliorée, et une organisation meilleure; il a dû choisir entre elle et l'absence de toute organisation; or, renoncer à toute organisation, c'était laisser le champ libre aux solutions de force, telles que celles qui semblent déjà nous menacer.

La délégation que je représente a le dessein ferme et précis d'appuyer et de soutenir l'Organisation des Nations Unies, et de tenter de l'améliorer par tous les moyens dont elle dispose et avec toute son énergie; c'est une consolation de pouvoir dire que, devant l'incertitude de l'heure présente, notre volonté et notre ferme désir d'aboutir à une entente entre les hommes et les pays n'ont fait que se renforcer.

M'adressant à vous au nom d'une nation qui possède de solides institutions et une législation sociale avancée, je vous apporte ses idées démocratiques et sa fermeté dans la lutte pour la liberté. Au nom d'un pays de l'Amérique du Sud, je vous demande à tous qui êtes ici présents et qui détenez une si terrible responsabilité, de faire le nécessaire pour parvenir à la pacification des esprits, indispensable à la paix mondiale.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme il n'y a plus d'orateur inscrit, je vais lever la séance. Le Bureau de l'Assemblée générale se réunira aujourd'hui à 15 heures. L'Assemblée générale se réunira demain à 11 heures.

La séance est levée à 12 h. 52.

QUATRE-VINGT-TROISIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à
Flushing Meadow, New-York, le jeudi
18 septembre 1947, à 11 heures.*

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

10. Suite de la discussion générale

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant du Chili.

M. MAZA (Chili) (*traduit de l'espagnol*): C'est à moi qu'incombe le grand honneur d'exposer devant cette Assemblée démocratique des nations du monde, unies dans la tâche commune du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les principes généraux qui inspirent la politique étrangère de la République du Chili en ces heures décisives pour notre civilisation.

Le peuple chilien peut, au cours de toute l'histoire de sa République, se vanter avec l'orgueil le plus légitime des titres qui témoignent de la profondeur de ses convictions démocratiques, de la solidité de ses institutions fondées sur le droit et la justice sociale, du respect qu'il a toujours professé à l'égard de toutes les libertés et de toutes les garanties individuelles, et de la lutte qu'il a constamment menée pour la défense de la dignité humaine.

These principles, transferred to the international plane with calm and realistic judgment, cannot fail to be expressed by a generous spirit of co-operation, a sincere desire to contribute to the best of our ability to all efforts to strengthen the fraternal solidarity of the nations and to safeguard cultural values, which are the only means of bequeathing to future generations that happier world to which they are entitled.

For these reasons Chile has always given its disinterested co-operation to all international conferences and organizations of a world-wide character and has been at pains to contribute to the unity of the nations of the Western Hemisphere. It has strengthened the links that unite them by its direct action and spirit of continental brotherhood, and by collaborating with all these nations in that identification of hopes and fears which has resulted in positive manifestations of brotherhood, in real common achievements such as those attained at the recent inter-American conferences of Foreign Ministers and, most especially, in the Act of Chapultepec and in its recent complementing by a pact for security and defence of the hemisphere signed at Rio de Janeiro.

American ideals, which the genius of the great President Roosevelt so greatly enriched by his good-neighbour policy, are our ideals; and it has therefore been our concern to translate them into concrete forms on the international plane and make them effectively represent the voice of the world that is now being born.

Of these American achievements, the most significant and the most important for the Chilean people is the new and transcendental meaning we have given to democracy. Indeed, we have stripped it of its purely intellectual or political meaning in order to revitalize it, place it beyond the limits of rigid formulas, make it a basic human concept, founded on respect for the condition of man, for ideas in general and for social equality; a respect which, on the international plane is transmuted into the right to live without fear in the sincere defence of peace.

Such is our message and our mission. Faithful to this message and this mission, Chile signed the United Nations Charter which embodies the same ideals; we have more than once affirmed our unshakable faith in the principles which inspire it, in the fundamental rights of man, in the juridical equality of nations, in absolute respect for the pledged word, in tolerance and in the peaceful relations among all peoples.

Faithful to these principles, Chile identifies herself with the view expressed by President Roosevelt that hope for a peaceful and progressive world will depend on the good will and judgment of the peace-loving nations, both great and small, which assume a responsibility proportionate to their

Ces principes, appliqués au domaine international dans un esprit serein et réaliste, se traduisent nécessairement par une attitude de large coopération, par un désir loyal de contribuer dans la mesure de nos forces à toute initiative tendant à renforcer la solidarité fraternelle des peuples et à sauvegarder les valeurs culturelles, ce qui constitue le seul moyen de léguer aux générations futures le monde plus heureux auquel elles ont droit.

C'est pourquoi le Chili a toujours apporté son concours désintéressé à toutes les réunions internationales et à toutes les institutions de caractère mondial et s'est efforcé de contribuer à l'unité des nations de l'hémisphère occidental. Par son action directe, par son sens de la fraternité continentale, en coopérant avec toutes dans les mêmes moments d'angoisse et d'espoir, il a renforcé les liens qui unissent les nations américaines. Cette coopération s'est traduite par de réelles manifestations de fraternité et de véritables conquêtes communes, telles que celles qui ont été réalisées lors des dernières conférences entre les Ministres des Affaires étrangères américains, et plus particulièrement par l'Acte de Chapultepec, récemment complété par le Pacte pour la sécurité et la défense de l'hémisphère signé à Rio-de-Janeiro.

Nous faisons nôtres les idéaux américains que le grand Président Roosevelt a enrichis de façon géniale par sa politique de bon voisinage; c'est pourquoi nous avons fait tous nos efforts pour que ces idéaux trouvent une expression concrète dans les relations internationales et qu'ils représentent effectivement les aspirations du monde nouveau qui est en train de naître.

Parmi les conquêtes américaines dont je viens de parler, la plus significative et la plus importante peut-être pour le peuple chilien est le sens nouveau et transcendental que nous avons donné à l'idée de démocratie. Nous avons en effet dépouillé ce mot de son sens simplement intellectuel et politique pour le rendre plus vivant, le placer en dehors des formules rigides, en faire un concept humain fondé sur le respect de la condition humaine, de toutes les opinions et de l'égalité sociale, respect qui, sur le plan international, aboutit au droit de vivre sans crainte et à la défense sincère de la paix.

Tels sont notre message et notre mission. Fidèle à cette mission, le Chili a signé la Charte des Nations Unies qui cristallise ces idéaux, et nous avons, à plusieurs reprises, affirmé notre foi inébranlable dans les principes qui inspirent cette Charte, dans les droits fondamentaux de l'homme, dans l'égalité des nations au point de vue juridique, dans le respect absolu de la parole donnée, dans la nécessité de s'inspirer d'un esprit de tolérance et de maintenir des relations pacifiques entre les pays.

Fidèle à ces principes, le Chili s'associe à la pensée du Président Roosevelt qui a dit que la réalisation de l'espoir que nous avons dans le progrès et dans la paix du monde dépendra de la bonne volonté et de l'esprit de décision des nations pacifiques, grandes et petites, qui assument

individual capacity, for the purpose of working together for the maintenance of peace and security.

Faithful to these principles, Senor Gabriel González Videla, the President of Chile, recently said that "Chile's international policy is one of loyal and disinterested collaboration in the maintenance of peace."

Chile considers that the United Nations provides the last opportunity to rid the world of the scourge of a new war and secure for the peoples those four freedoms for which they fought on the fields of China, the steppes of Russia, the deserts of Africa, the isles of the Pacific and the beaches of Normandy.

Finally, Chile believes that in signing the San Francisco Charter it assumed an unavoidable responsibility in the arduous task of building a new world based on social justice and human solidarity, a task which can only be fulfilled if we continue, in this difficult post-war period, that joint and victorious action which the great Powers successfully carried out at the most critical junctures of the last war.

My Government wishes to point out to this Assembly the urgent necessity of ensuring the economic stability and development of those nations which, directly or indirectly, are suffering the consequences of the recent conflict or are faced with the most grave and tremendous problems in the fields of finance, industry agriculture and commerce.

Political independence and security, both internal and international, must be developed in that economic peace which affords men and States the opportunity for living in dignity.

The maintenance of peace requires that the present world crisis be overcome. We cannot speak of political solidarity without giving primary consideration to economic affairs.

Economic co-operation is absolutely necessary for the American nations, and with this in mind the Chilean Government, through its representative on the Economic and Social Council, urged the advisability of establishing an economic commission for Latin America to study and remedy the present precarious situation of those countries.

The economic picture of Latin America viewed as a whole, shows a group of countries with colonial economies, producing raw materials, short of capital, sparsely industrialized and populated, and with low standards of living. These conditions, seriously aggravated by the effects of the war, and more tragic in some countries than in others, are a serious obstacle to continental security and consequently to the economic recovery of the whole world. Moreover, they constitute a potential danger to the survival of democratic

une responsabilité proportionnée à leurs possibilités individuelles, pour travailler en commun au maintien de la paix et de la sécurité.

Egalement fidèle à ces principes, le Président du Chili, M. Gabriel González Videla, a déclaré récemment que "la politique internationale du Chili est une politique de collaboration loyale et désintéressée en vue du maintien de la paix".

Le Chili estime que l'Organisation des Nations Unies représente l'ultime possibilité d'éloigner du monde le fléau d'une guerre nouvelle et d'accorder aux peuples ces quatre libertés pour lesquelles on s'est battu dans les champs de la Chine, dans les steppes de la Russie, dans les déserts de l'Afrique, dans les îles du Pacifique et sur les plages de Normandie.

Le Chili estime enfin qu'en signant la Charte de San-Francisco il a assumé une part de responsabilité inéluctable dans la tâche ardue qui consiste à bâtir un monde nouveau, fondé sur la justice sociale et la solidarité humaine, tâche dont il ne sera possible de s'acquitter qu'en poursuivant, en cette difficile période d'après-guerre, l'action commune et victorieuse que les grandes Puissances ont su mener aux moments les plus difficiles du récent conflit.

Mon Gouvernement désire signaler à cette Assemblée l'urgente nécessité qu'il y a d'assurer la stabilité et le développement économique des nations qui, directement ou indirectement, subissent les conséquences de la récente conflagration ou sont aux prises avec d'immenses et graves difficultés d'ordre financier, industriel, agricole et commercial.

L'indépendance et la sécurité politiques, sur le plan intérieur aussi bien que sur le plan international, doivent se développer dans cette quiétude économique qui permet aux hommes et aux Etats de vivre dans la dignité.

Le maintien de la paix exige que la crise mondiale actuelle soit résolue. On ne peut parler de solidarité politique si l'on ne se préoccupe tout d'abord de la situation économique.

La coopération sur le plan économique est absolument nécessaire pour les peuples de l'Amérique, et c'est dans cet esprit que le Gouvernement du Chili, par l'intermédiaire de son représentant au Conseil économique et social, a signalé qu'il conviendrait de créer une commission économique pour l'Amérique latine, ayant pour objet d'étudier et de résoudre les problèmes que pose la situation, précaire à l'heure actuelle, des pays de cette partie du monde.

Dans le domaine économique, la situation de l'Amérique latine se présente, d'une manière générale, sous l'aspect d'un ensemble de pays à économie coloniale, producteurs de matières premières, dépourvus de capitaux, peu industrialisés et peu peuplés, et ayant un niveau de vie assez bas. Cette situation, sérieusement aggravée par les effets de la guerre et qui prend pour certaines nations un caractère plus tragique que pour d'autres, constitue un grave obstacle à la sécurité continentale et, par suite, à la reconstruction économique de

regimes. Ideas subversive of constitutional and juridical order are nourished by economic prostration.

This critical situation of the Latin American countries, which motivated the Chilean proposal, was explicitly acknowledged by the Economic and Social Council when it set up preliminary machinery for the appointment of an Economic Commission for Latin America. The Council's resolution also requests the Secretary-General to initiate immediate studies of the problems which threaten the stability and development of the Latin American countries.

Our delegation is pleased with the result achieved and feels confident that the bodies concerned will carry out their work speedily and effectively, toward the rapid realization of the hopes shared by all the Latin peoples of America.

Our commercial policy is inspired by the desirability of rationalizing and co-ordinating the economies of the countries of the Western Hemisphere, overcoming adverse conditions, creating more secure domestic consumer markets, using our own raw materials for industry, and facilitating the concentration of capital.

These are the motives which inspired Chile to amplify her former policy of pacts based exclusively on mutual concessions. We now advocate agreements of wider scope which may result in the creation of complementary economies and in the opening of wider markets than those existing at present. These motives also justify our position in the Economic and Social Council and are of the greatest importance to the new economic structure of the world.

Such are the basic guiding principles of Chile's international policy.

We are a nation of free men, living and experiencing democracy; a nation which does not persecute anyone because of his ideas; which devotes its efforts to work in complete freedom and which, in the international sphere, offers its loyal co-operation to all nations in the defence of world peace and security, the juridical equality of all States, the respect of treaties and the foundation of world security in the economic co-operation of all countries and the rejection of those false claims of autarchy which lead only to sterile antagonisms.

Chile feels that all these aspirations can be concretely realized through general or regional agreements in strict conformity with the principles inspiring the United Nations and constituting a real complement to that body; for example, agreements like the recent treaty of Rio de Janeiro signed by the nations of the New World for the purpose of defending hemispheric security.

l'ensemble du monde. Elle constitue de plus un danger latent pour la survivance des régimes démocratiques. Les idées destructrices de l'ordre constitutionnel et juridique puisent leur force dans le marasme économique.

Cette situation dramatique des pays d'Amérique latine, qui a motivé la proposition chilienne, a été reconnue expressément par le Conseil économique et social, qui a créé un mécanisme préliminaire chargé de s'occuper de l'institution d'une commission économique pour l'Amérique latine. En même temps, la résolution du Conseil invite le Secrétaire général à provoquer immédiatement des études sur les problèmes qui compromettent la stabilité et le développement des pays de l'Amérique latine.

Notre délégation se félicite de ces heureux résultats; elle est certaine que les organismes intéressés accompliront un travail rapide et efficace qui se traduira par une prompte réalisation des aspirations que partagent tous les peuples de l'Amérique latine.

Notre politique commerciale s'inspire de l'intérêt qu'il y aurait à rationaliser et à coordonner les économies des pays de l'hémisphère occidental, en surmontant les conditions défavorables actuelles, en créant des marchés de consommation intérieure plus sûrs, en utilisant dans l'industrie nos propres matières premières, et en facilitant la concentration des capitaux.

Telles sont les raisons qui ont amené le Chili à élargir sa politique antérieure fondée exclusivement sur des concessions mutuelles. Nous recommandons maintenant des accords de plus grande portée qui peuvent signifier la création d'économies complémentaires et l'établissement de marchés plus larges que ceux qui existent. Les mêmes motifs expliquent notre position au sein du Conseil économique et social et ont la plus grande importance pour la nouvelle structure économique du monde.

Tels sont les principes fondamentaux qui déterminent notre attitude sur le plan international.

Nous sommes un peuple d'hommes libres qui vit démocratiquement et qui comprend la démocratie, qui ne persécute personne à cause de ses idées, qui consacre ses efforts au travail dans la liberté et qui, sur le plan international, offre sa collaboration loyale à toutes les nations pour la défense de la paix et de la sécurité mondiales, la défense de l'égalité juridique de tous les États, le respect des traités, l'établissement de la sécurité mondiale sur la coopération économique de tous les pays et pour la lutte contre les vaines prétentions à l'autarcie qui n'aboutissent qu'à de stériles antagonismes.

Le Chili estime que toutes ces aspirations peuvent se réaliser de façon concrète au moyen d'accords régionaux ou généraux, qui seraient en parfaite harmonie avec les principes de base de l'Organisation des Nations Unies et qui constitueraient un véritable complément de cet organisme, par exemple le Traité de Rio-de-Janeiro, signé récemment par les Nations du Nouveau Monde en vue de défendre la sécurité de l'hémisphère.

The nations of our continent have felt the vivifying inspiration of such desires. They have realized the transcendental nature and assumed the responsibility of the era through which our civilization is passing. In Rio de Janeiro they marched boldly and surely forward to the future and convened a conference to meet in the latter half of next year to study the economic conditions and solve the economic problems which now press heavily upon us.

Such regional agreements, which contribute to the work of the United Nations and adhere to the rules laid down in the San Francisco Charter do not, in any wise, imply the formation of regional *blocs* of a political character, which Chile has always rejected because they tend to cripple joint action, to obstruct mutual understanding and to breed dangerous and harmful suspicion.

The noble and decisive task of defending international peace and security demands the most effective co-operation, the deepest understanding and that generous disinterest which subordinates minor conflicts and the purely private advantage of individual nations.

With this conviction, Chile makes a fervent appeal to the good will of all the peoples of the world to forget transitory difficulties and to devote all their energies to achieve their common permanent goals.

With the deepest sincerity, the Government of Chile cannot but deplore the fact that understanding and co-operation today seem weakened and even gravely impaired by differences of the most dangerous proportions.

The world views these misunderstandings with fear and anguish, and this anguish and fear are manifested by a spirit of sceptical defeatism as to the efficacy of the United Nations and its ability to achieve the high purposes of the San Francisco Charter.

This spirit of pessimism — for it must be recognized as such — has recently been intensified by the struggle which international public opinion observes is being waged constantly in the Security Council through the repeated use of the veto. This situation moves Chile to recall that the privilege of the veto was granted at the San Francisco Conference as a sincere proof of the confidence of the small nations in the great Powers. The latter, for their part, undertook to use that privilege with prudence and discretion in conformity with the principle of the juridical equality of States.

Oppressed by the hardships of today, man must be able to go forward with a firm step towards a hopeful future, and the United Nations must restore to him this security by the sincere collaboration of all countries, by removal of the misunderstandings which arise from different philosophies, by the lasting guarantee of peace and the confidence that there will be no more recourse to arms in the defence of particular interests or ideologies.

Les pays de notre continent ont bien senti la valeur stimulante de ces aspirations. Ils ont compris l'importance considérable des heures que vit notre civilisation et ils en ont accepté la responsabilité. A Rio-de-Janeiro, ils ont avancé avec sécurité vers l'avenir et ils ont convoqué une conférence qui devra, au cours du second semestre de l'année prochaine, se consacrer à l'étude de la situation et à la solution des problèmes de caractère économique qui nous accablent.

Des accords régionaux de cette nature, contribuant à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des limites et des normes imposées par la Charte de San-Francisco, ne signifient nullement la formation de blocs régionaux de caractère politique que le Chili a toujours rejetés parce qu'ils tendent à affaiblir l'action commune, à faire obstacle à la compréhension réciproque et à faire naître des appréhensions dangereuses ou nuisibles.

La noble et décisive entreprise de la défense de la paix et de la sécurité internationales exige la coopération la plus efficace, la compréhension la plus profonde, et cette abnégation désintéressée qui demande que l'on relègue au second plan la solution des différends de moindre importance et la satisfaction des intérêts particuliers des nations.

C'est dans cette conviction que le Chili adresse un appel fervent à la bonne volonté de tous les peuples du monde, afin que ceux-ci, oubliant les difficultés passagères, utilisent toutes leurs énergies pour mener à bien les tâches permanentes qui leur sont communes.

Le Gouvernement du Chili, en toute sincérité, déplore que de dangereuses divergences de vues semblent aujourd'hui affaiblir et peut-être même paralyser la compréhension mutuelle et l'esprit de coopération.

Le monde regarde ces divergences avec une angoisse et une terreur qui se manifestent par un esprit de scepticisme et de défaitisme à l'égard de l'efficacité même de l'Organisation des Nations Unies et de sa faculté d'atteindre les objectifs élevés de la Charte de San-Francisco.

Cet esprit de pessimisme, il faut le reconnaître aussi, a été encouragé ces derniers temps par la lutte que l'opinion publique internationale croit voir se dérouler sans cesse au sein du Conseil de sécurité par suite de l'usage réitéré du veto. Cette situation pousse le Chili à rappeler que le privilège du veto a été accordé, lors de la Conférence de San-Francisco, comme une véritable preuve de confiance que les petites nations donnaient aux grandes Puissances. De leur côté, ces dernières se sont engagées à n'user de ce privilège qu'avec la prudence et la discrétion qui leur permettraient d'en concilier l'exercice avec le principe de l'égalité juridique des Etats.

L'être humain, aujourd'hui accablé par le malheur, a besoin de se diriger vers l'avenir avec espérance et fermeté, et l'Organisation des Nations Unies doit lui rendre la sécurité grâce à la collaboration sincère de tous les pays, en surmontant toutes les incompréhensions qui naissent de théories différentes, en affermissant définitivement la paix et en faisant régner la certitude qu'on n'aura pas de nouveau recours aux armes pour défendre tels ou tels intérêts ou telle ou telle idéologie.

Now that humanity has witnessed, horror-struck, the two terrible catastrophes produced by war when war was applied as a means of solving problems, and now that efforts have been made beginning with the Briand-Kellogg Pact to outlaw the use of force as a political instrument, we must refuse to allow war, which the ancients called the *ultima ratio*, to become the *prima ratio* or the *unica ratio*.

While determining the new bases of community life, we cannot allow the fundamentals of peace to be forgotten either, nor can we allow nations to work towards the development of political and economic situations which might provoke another war; especially as the period of military operations is always the shortest in the tragic development of a conflict.

Chile believes she is interpreting the wishes of the small nations in making this appeal to all the peoples of the world so that they, in a noble demonstration of their understanding of history, may restore to mankind the peace which it has so fully earned through the harrowing years.

The PRESIDENT: (*translated from French*): I call upon the representative of Australia, Mr. Evatt, one of the champions of the United Nations, to whom we owe special tribute.

Mr. EVATT (Australia): This Assembly is meeting at a period in history which can only be described as the half-light between war and peace. Over two years have passed since Japan laid down its arms, but the peace treaties are still not concluded with either Germany or Japan. Thus, although there is no longer any world war, it cannot be said that peace has returned.

Over vast areas of the globe there prevails a condition of fear and unrest which is not only disturbing in itself, but is an active hindrance to the work of this great Organization. Therefore, we are faced with this extraordinary paradox: the primary function of the United Nations is to maintain peace yet there is no world peace to maintain.

In Europe, political conditions are still unstable and the work of economic reconstruction is delayed by uncertainty as to the future of Austria and Germany. Their industrial resources, of course, are a vital element in the European economy considered as a whole. Nobody knows what level of production will be permitted to those countries in future, or what trade and political structure they will be permitted or encouraged to maintain. Peace treaties with those countries therefore are urgently required.

The peace settlement with Japan, also, is urgently needed. When that has been concluded, we shall have a firm basis for political and economic reconstruction in that vast, tremendously important region of eastern Asia and the Pacific. The United Nations has an important role to play in

Après les deux terribles catastrophes auxquelles on a abouti en recourant à la guerre comme moyen de résoudre les problèmes, et auxquelles l'humanité a assisté tremblante d'horreur, après les efforts pour mettre hors la loi l'emploi de la force comme arme politique, efforts dont le Pacte Briand-Kellogg a marqué le début, nous ne devons pas accepter que la guerre, que les anciens appelaient l'*ultima ratio*, puisse devenir la *prima ratio* ou l'*unica ratio*.

Il n'est pas possible non plus d'admettre qu'en établissant les nouvelles bases de la vie sociale, on oublie les fondements de la paix, et que les pays s'occupent au contraire d'établir des conditions politiques et économiques favorables à une nouvelle guerre car, dans le déroulement tragique d'un conflit, le stade des opérations militaires est toujours le plus bref.

Le Chili croit se faire l'interprète de la pensée des petites nations en adressant cet appel à tous les peuples du monde afin que, démontrant noblement leur compréhension de l'histoire, ils rendent à l'être humain la tranquillité qu'il a méritée après les angoisses du passé et du présent.

Le PRÉSIDENT: La parole est au représentant de l'Australie, M. Evatt, un des champions des Nations Unies, auquel nous tenons à rendre tout particulièrement hommage.

M. EVATT (Australie) (*traduit de l'anglais*): La présente Assemblée se réunit à une époque de l'histoire qu'on ne peut se représenter autrement que comme un crépuscule entre la guerre et la paix. Plus de deux ans se sont écoulés depuis que le Japon a déposé les armes et pourtant les traités de paix n'ont été conclus ni avec l'Allemagne, ni avec le Japon. Ainsi, bien qu'il n'y ait plus de guerre mondiale, on ne peut dire que la paix soit revenue.

De vastes étendues du globe sont encore en proie à la peur et à l'inquiétude, situation qui non seulement est troublante en elle-même, mais qui constitue un obstacle positif au travail de cette grande Organisation. Nous nous trouvons donc en présence d'un paradoxe extraordinaire: la tâche essentielle de l'Organisation des Nations Unies consiste à maintenir la paix et cependant la paix qu'il convient de maintenir n'existe pas dans le monde.

En Europe, la situation politique est toujours instable et le travail de la reconstruction économique est retardé par l'incertitude qui règne au sujet de l'avenir de l'Autriche et de l'Allemagne. Les ressources industrielles de ces pays constituent évidemment un élément essentiel de l'économie européenne prise dans son ensemble. Nul ne sait quel sera le niveau de production qu'on autorisera à l'avenir dans ces pays et de quelle nature sera la structure commerciale et politique qu'on les autorisera ou encouragera à maintenir. La conclusion de traités de paix avec ces pays présente donc un caractère de nécessité urgente.

Le besoin du règlement de paix avec le Japon se fait également sentir d'une manière très vive. Si nous aboutissons à ce résultat, nous disposerons d'une base solide pour la reconstruction politique et économique de la région vaste et extrêmement importante de l'Asie orientale et du Pacifique.

helping to raise standards of living throughout this region, and in that task, Australia is particularly interested.

However, there is sound reason for believing that a peace settlement with Japan will be negotiated in the near future. The Australian Government considers that such agreement on the peace settlement in the Pacific and Asia need not necessarily await the peace settlement in Europe. One reason for this is that many declarations of Allied policy in relation to Japan have already determined the principles and many of the details of the Japanese settlement.

Over the past two years, the eleven Powers which took part in the fighting against Japan, and in winning the Pacific war under the leadership of the United States, have been working together in Washington as members of the Far Eastern Commission, establishing occupation policies. This is a commission of which not much has been heard. Very few disputes have emerged from it, but it is doing a great job. The basic policy of that commission will provide a valuable outline for the peace settlement with Japan, as well as a valuable precedent in two respects — and here I recall the remark made yesterday by the representative of Mexico. It is a precedent against restricting the peacemaking to a few major Powers, and it is also a precedent for including, in the scope of peace-making, all countries great or small which made a substantial contribution to victory.

But the present disturbed situation in the world is not due entirely to the failure to arrive at satisfactory peace settlements. To some extent, the delay in the drafting of the treaties is a symptom of the disease rather than its cause. In Australia, we watched with deep concern the tendency among certain nations to form dominating groups and rigid *blocs* or alignments. Such a tendency is entirely contrary to the spirit of the San Francisco Charter. That Charter stresses the need for tolerance. It proclaims as one of its fundamental purposes respect for human rights and for the freedom of all without discrimination or distinction as to race, sex, language or religion; above all, it seeks to substitute for physical power in this world as the determinant in international relationships the principles of eternal justice. It is to the spirit which animated the delegations at San Francisco that we should endeavour to return.

Faced with this situation, the General Assembly today has a specially heavy responsibility. It will have to grapple with problems which include some that the Security Council has not been able to settle. The Assembly, because it represents all the Members of the United Nations, is more responsive to the public opinion of the world than the Security Council. The Assembly cannot be

L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en contribuant à l'élévation du niveau de vie dans l'ensemble de cette région, et c'est là une tâche à laquelle l'Australie est particulièrement intéressée.

Il y a toutefois de sérieuses raisons de supposer qu'un règlement de paix avec le Japon sera négocié dans un avenir prochain. Le Gouvernement australien estime qu'un accord portant sur un règlement de paix dans le Pacifique et en Asie ne doit pas nécessairement attendre qu'un règlement de paix intervienne en Europe. Une des raisons en est que de nombreuses déclarations définissant la politique alliée à l'égard du Japon ont déjà déterminé les principes et de nombreux détails du règlement de paix avec le Japon.

Au cours des deux années qui viennent de s'écouler, les onze Puissances qui ont participé à la lutte contre le Japon et qui ont contribué à remporter la victoire dans le Pacifique sous la conduite des Etats-Unis, ont collaboré à Washington, en qualité de membres de la Commission d'Extrême-Orient, pour déterminer la politique d'occupation. C'est là une commission dont on n'a pas beaucoup entendu parler. Très peu de différends y ont surgi, mais elle fait du bon travail. La politique fondamentale fixée par cette commission fournira utilement les grandes lignes d'un règlement de paix avec le Japon, de même qu'un précédent précieux à deux points de vue, et je rappelle ici les observations formulées hier par le représentant du Mexique. Il s'agit d'un précédent s'opposant à l'élaboration du règlement de paix par un nombre restreint de grandes Puissances et aussi d'un précédent en faveur de la participation, à l'élaboration de la paix, de tous les pays, grands ou petits, qui ont apporté une contribution importante à la victoire.

Or, la situation troublée existant actuellement dans le monde n'est pas uniquement imputable à l'impossibilité de parvenir à des règlements de paix satisfaisants. Le retard apporté à la rédaction des traités est, dans une certaine mesure, un symptôme du mal plutôt que la cause de celui-ci. L'Australie a observé avec une profonde inquiétude la tendance de certaines nations à former des groupes dominateurs et des blocs ou des alignements rigides. Cette tendance est absolument contraire à l'esprit de la Charte de San-Francisco, qui souligne la nécessité de la tolérance. Parmi ses buts fondamentaux figure le respect des droits de l'homme et de la liberté pour tous sans discrimination ou distinction de race, de sexe, de langue ou de religion; par-dessus tout, elle a pour objet de substituer à la force physique les principes de la justice éternelle comme force déterminante dans les relations internationales. C'est à l'esprit qui, à San-Francisco, animait les délégations, que nous devrions nous efforcer de revenir.

C'est en présence d'une telle situation que l'Assemblée doit assumer aujourd'hui une responsabilité particulièrement lourde. Elle doit affronter des problèmes dont certains n'ont pu être résolus par le Conseil de sécurité. L'Assemblée, qui représente tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, est plus sensible aux réactions de l'opinion publique mondiale que le Conseil de

obstructed by the procedure of the individual veto.

Australia and other medium and small Powers represented here fought vigorously at San Francisco, two years ago, to enhance the powers and influence of the General Assembly. It is very heartening to see so many of those representatives still here in the Assembly. Fortunately for us and fortunately for the world, the position finally established at San Francisco for the Assembly affords grounds for hope. There is no reason at all why this great Assembly should succumb to the spirit of defeatism which has been created in so many quarters as a result of the Security Council's inability to reach decisions.

The Australian government regards the support of the United Nations as a cardinal principle in its foreign policy. Why? Largely because of the confidence it reposes in the immense possibilities of the General Assembly as an effective forum for international discussion, bringing nearer to all the peoples of the world their chief desire, freedom from fear of war and freedom from want. The peoples of the world are determined, if they can, to reach for it — if not for themselves, at any rate for their children.

I return now, if I may, to some of the specific problems which will confront us during the present session of the Assembly.

At San Francisco, Australia associated itself with other medium and smaller nations, in seeking to confine the use of the veto of each permanent member of the Security Council to the matters contained in Chapter VII of the Charter, namely, matters involving the use of diplomatic sanctions, economic sanctions, or in the last resort, military sanctions against an aggressor.

In particular, we sought to prohibit the use of the veto in connexion with the peaceful adjustment of international disputes by the Security Council or with such matters of administration as the Security Council's recommendations for the admission to this Organization of new Members. Our proposals were not adopted, mainly because it was intimated to the Conference at San Francisco, not obscurely, that the Charter would not be signed at all if the veto power was limited. At the same time we were told that the permanent members would not use their veto power wilfully to obstruct the operations of the Security Council.

At the last session of the Assembly twelve months ago, Australia again brought the matter of the veto to the agenda. We pointed out that the privilege of the veto had been abused and we proposed that the Assembly should recommend to the Council that the veto power should not be used in connexion with the peaceful adjustment of disputes under Chapter VI of the Charter; that is the chapter dealing with conciliation. The Assembly finally adopted a somewhat indefinite

sécurité. L'Assemblée ne peut être mise en échec par la procédure du veto individuel.

Il y a deux ans, les représentants de l'Australie et d'autres Puissances, moyennes et petites, représentées ici, ont combattu vigoureusement à San Francisco pour accroître les pouvoirs et l'autorité de l'Assemblée générale. A retrouver ici, à cette Assemblée, un aussi grand nombre de représentants, on se sent encouragé. Heureusement pour nous et heureusement pour le monde, la position de l'Assemblée, telle qu'elle s'est trouvée finalement établie à San Francisco, nous donne lieu d'espérer. Il n'y a vraiment aucune raison pour que cette grande Assemblée se laisse envahir par l'esprit de défaitisme qui s'est manifesté dans tant de milieux par suite de l'incapacité où s'est trouvé le Conseil de sécurité de prendre des décisions.

Le Gouvernement australien considère comme un principe souverain de sa politique étrangère de donner son appui à l'Organisation des Nations Unies. Pourquoi cela? En grande partie parce qu'il croit que l'Assemblée générale constitue, pour les discussions internationales, une tribune effective, et qu'elle offre par là d'immenses possibilités de rapprocher de tous les peuples du monde la réalisation de leurs vœux essentiels: être libérés de la crainte de la guerre, être libérés du besoin. Les peuples du monde sont résolus à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour atteindre ces objectifs, sinon pour eux-mêmes, du moins pour leurs enfants.

Je me reporte maintenant à certains des problèmes particuliers que nous aurons à examiner au cours de la présente session de l'Assemblée.

A San Francisco, l'Australie, s'associant à d'autres nations, petites et moyennes, a cherché à limiter l'emploi du veto, pour chacun des membres permanents du Conseil de sécurité, aux questions mentionnées au Chapitre VII de la Charte, à savoir les questions entraînant l'application de sanctions diplomatiques, économiques, ou, en dernier ressort, militaires, contre un agresseur.

Nous avons cherché, en particulier, à interdire l'emploi du veto à propos du règlement pacifique des différends internationaux par le Conseil de sécurité ou de questions de caractère administratif telles que les recommandations du Conseil de sécurité relatives à l'admission de nouveaux Membres au sein de l'Organisation. Nos propositions n'ont pas été adoptées, principalement parce que, à la Conférence de San Francisco, on a clairement laissé entendre que la Charte ne serait pas signée si l'exercice du veto était limité. On nous a déclaré en même temps que les membres permanents ne se serviraient pas de leur droit de veto avec l'intention délibérée d'entraver le fonctionnement du Conseil de sécurité.

Au cours de la dernière session de l'Assemblée, voici douze mois, l'Australie a de nouveau fait inscrire la question du veto à l'ordre du jour. Nous avons souligné l'emploi abusif qui a été fait du privilège du veto et proposé que l'Assemblée recommande au Conseil de ne pas faire usage du droit de veto au sujet du règlement pacifique des différends effectué conformément au Chapitre VI de la Charte; il s'agit du Chapitre relatif aux mesures de conciliation. L'Assemblée a finale-

resolution¹ earnestly requesting the permanent members of the Council to ensure that the Security Council was not impeded in reaching decisions promptly. Even so, the intention of the Assembly was clear enough, and some progress was made in the development by the Security Council of the principle or practice that abstention from voting by a permanent member should not be deemed to have the effect of a veto.

Despite the resolution of last year, the veto practice has continued, and the matter comes up again for review here. In the course of this review, it will be necessary to distinguish sharply between the veto on measures of enforcement under Chapter VII of the Charter on the one hand, and the veto on measures of peaceful adjustment or conciliation under Chapter VI and administrative matters on the other.

I submit to my fellow representatives that at San Francisco, and since San Francisco, the view we have submitted has been direct and reasonable, and it has been proved to be the proper solution of this difficult problem. We have denied the soundness of applying the veto to the procedures of international conciliation, and the reason for that can be explained very easily. Chapter VI simply deals with conciliation by the Security Council of parties to an international dispute. In our view, conciliation by the Security Council is its primary function. The use of force is a matter of last resort and we hope it will never occur, but conciliation is the day-by-day performance of a function which should not be a power or a right on the part of anybody, but rather should be a duty on behalf of the body whose function it is to conciliate. In accordance with that view, if the Council, or if the majority of the Council at any rate, wishes to recommend conciliation procedures, no single nation should be permitted to say: "You cannot conciliate between these disputants," and overrule the clearly expressed view of the majority.

An international situation causing friction will not remain constant. The friction will increase if nothing is done and the international dispute remains unsettled. The futility of it all is so apparent. Sometimes after weeks or months of labour, a clear majority having expressed its view in favour of an attempt to conciliate, the veto is exercised in the Security Council against the will of the majority, thereby simply prolonging the uncertainty, increasing the confusion, continuing the dislocation, and adding to the friction.

I must say that it is most heartening and satisfactory to find — and I am sure I speak for many other nations here, both large and small — that

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, resolution 40 (I)*, pages 64-65.

ment adopté une résolution assez vague¹ demandant instamment aux membres permanents du Conseil de faire en sorte que cet organisme ne soit pas empêché de prendre rapidement des décisions. Même exprimée ainsi, l'intention de l'Assemblée était suffisamment claire, et le Conseil de sécurité a effectué certains progrès, comme en témoigne l'affirmation du principe selon lequel l'abstention d'un membre permanent lors d'un vote ne serait pas considérée comme ayant la valeur d'un veto.

Malgré cette résolution, formulée l'an dernier, la pratique du veto a subsisté et la question nous revient une fois encore pour examen. Au cours de cet examen il sera nécessaire d'établir une distinction bien nette entre le veto appliqué aux mesures de coercition mentionnées au Chapitre VII de la Charte d'une part et le veto concernant les mesures de règlement pacifique des différends ou la procédure de conciliation dont il est question au Chapitre VI et les questions administratives d'autre part.

Je ferai remarquer aux représentants réunis ici que, à San-Francisco et depuis lors, le point de vue que nous avons défendu était direct et raisonnable et s'est révélé comme étant la solution appropriée de ce difficile problème. Nous avons contesté qu'il soit légitime d'utiliser le veto pour les questions de conciliation internationale et la raison en est bien simple. Le Chapitre VI traite simplement de la procédure de conciliation, par le Conseil de sécurité, entre les parties à un différend international. A notre avis, la mission conciliatrice du Conseil de sécurité constitue sa fonction principale. Le recours à la force est une solution extrême et nous espérons qu'elle ne sera jamais nécessaire. Par contre, la conciliation représente l'exercice journalier d'une fonction qui ne doit constituer ni un droit ni un pouvoir pour quiconque, mais plutôt un devoir pour l'organisme dont le rôle consiste à faire œuvre de conciliation. Il en résulte donc qu'au cas où le Conseil, ou du moins la majorité du Conseil, désirerait recommander des mesures de conciliation, aucune nation ne devrait pouvoir dire: "Vous ne pouvez réconcilier les parties à ce différend", et passer ainsi outre à l'opinion clairement exprimée par la majorité.

Une situation internationale qui provoque des désaccords ne reste pas stationnaire. Si l'on n'intervient pas, le désaccord s'intensifie et le différend international reste sans solution. Il est évidemment inutile d'insister sur l'inefficacité de telles méthodes. Quelquefois, après des semaines ou des mois de travaux, une majorité importante se prononce en faveur d'une tentative de conciliation, mais alors le veto exercé au Conseil de sécurité s'oppose à l'opinion de la majorité, ce qui a pour seul effet de prolonger l'incertitude, d'accroître la confusion, de maintenir la division et d'intensifier le désaccord.

Je constate, avec un vif sentiment de réconfort et de satisfaction — et je suis sûr d'être ici l'interprète de beaucoup d'autres nations, grandes et

² Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 40 (I)*, pages 64-65.

the United States Government has publicly announced to this Assembly, as Mr. Marshall did yesterday, its belief that the veto should not be applicable to the peaceful adjustment of situations as set forth in Chapter VI. We think, however, that all the relevant facts are sufficiently known to justify appropriate recommendations by the Assembly. Accordingly, the mere appointment of a committee to study the matter further would not be adequate in the circumstances. We have studied the matter long enough. We have seen the Organization operating for two years. There is no aspect of it which has not been discussed. The time has come for adequate review.

In one vital respect — in respect of the question I have been dealing with, that of conciliation — the matter of reviewing the right of individual veto in the Security Council is inseparably connected with the powers of this Assembly.

At San Francisco, most fortunately, the jurisdiction of the General Assembly was broadened in important respects. The power of discussion granted it by the Charter was extended to cover any matter within the wide scope of that Charter, and the Assembly was empowered to make recommendations either to the Members concerned or to the Security Council, or to both. The only case where there is a limitation upon the Assembly's power to make recommendations is in connexion with disputes or situations which the Security Council is actually handling.

The truth is, therefore, that in relation to the pacific settlement of disputes, or conciliation the jurisdiction of the General Assembly, although it is not precisely described as is that of the Security Council in Chapter VI of the Charter, is in essential respects equivalent to the jurisdiction of the Security Council. Therefore, just as the Security Council can investigate a dispute or a situation which might lead to international friction or give rise to a dispute, in order to determine whether there is a danger to the maintenance of international security, so, too, the General Assembly has a similar jurisdiction. Of course, the matter is entirely changed when we study Chapter VII, which deals with sanctions. Broadly speaking, that Chapter deals with cases involving an existing threat to the peace of the world, a breach of the peace or an act of aggression. In that case the Security Council, and the Security Council alone, can order diplomatic, economic or military sanctions.

To sum up, our position is that the jurisdiction of the Security Council and the General Assembly in relation to the pacific settlement of disputes and situations is a parallel jurisdiction, and I have already attempted to describe the only limitation placed upon the full exercise of jurisdiction by the Assembly. That limitation affects matters actually engaging the attention of the Security Council.

Yesterday the representative of the United States pointed out, with great force indeed, that there is a definite need for making the facilities of this Assembly available not only during the actual

petites — que le Gouvernement des Etats-Unis a proclamé hier à cette tribune, par la voix de M. Marshall, sa conviction que le veto ne devrait pas être applicable au règlement pacifique des différends, prévu au Chapitre VI de la Charte. Nous estimons, toutefois, que les faits se rapportant à cette question sont suffisamment connus de l'Assemblée pour justifier l'adoption de recommandations appropriées. Nous estimons donc qu'il ne convient pas de se contenter de désigner un comité pour étudier plus avant cette question. Nous l'avons suffisamment examinée. Nous avons assisté depuis deux ans au fonctionnement de l'Organisation. Il n'existe pas d'aspect de ce problème qui n'ait été discuté. Il est temps d'effectuer une révision appropriée.

Dans une question d'importance vitale — à savoir celle dont je viens de parler, la conciliation — la révision du droit de veto individuel des membres permanents du Conseil de sécurité est irrévocablement liée aux pouvoirs de la présente Assemblée.

A San-Francisco, fort heureusement, la compétence de l'Assemblée générale a été élargie en ce qui concerne certaines questions importantes. Son pouvoir de discussion, conféré par la Charte, a été étendu à toute question rentrant dans le large cadre de la Charte, et l'Assemblée a reçu le droit de faire des recommandations, soit aux Etats Membres intéressés soit au Conseil de sécurité, soit aux deux. Le seul cas où le pouvoir de faire des recommandations qui appartient à l'Assemblée se trouve limité concerne les différends ou situations dont le Conseil de sécurité est effectivement saisi.

A vrai dire, pour ce qui est de la conciliation ou du règlement pacifique des différends, la compétence de l'Assemblée générale, quoique définie avec moins de précision que ne l'est celle du Conseil de sécurité par le Chapitre VI de la Charte, est donc équivalente à celle du Conseil de sécurité dans ses aspects essentiels. Par conséquent, de même que le Conseil de sécurité, en cas de différend ou de situation de nature à entraîner un désaccord entre nations ou à engendrer un différend, peut enquêter afin de déterminer si le maintien de la sécurité internationale est menacé, l'Assemblée possède une compétence analogue. Il est évident que la question est totalement différente si nous considérons le Chapitre VII de la Charte, qui traite des sanctions. En termes généraux, ce Chapitre s'applique aux cas où il existe une menace à la paix mondiale, une rupture de la paix ou un acte d'agression. Le Conseil de sécurité et lui seul peut alors prescrire des sanctions diplomatiques, économiques ou militaires.

En résumé, nous estimons que la compétence du Conseil de sécurité et celle de l'Assemblée, en ce qui concerne le règlement pacifique des différends et des situations, sont parallèles et j'ai déjà tenté d'exposer ici quelle est la seule restriction apportée au plein exercice de la compétence de l'Assemblée. Cette restriction concerne les questions dont le Conseil de sécurité est effectivement saisi.

Le représentant des Etats-Unis a souligné hier, avec beaucoup de force, qu'il existe un besoin impérieux de rendre les services de l'Assemblée accessibles non seulement pendant la durée effective

Assembly session but continuously. That suggestion has particular force, as the representative of the United States pointed out, in relation to the Assembly's functions in the maintenance of peace and security.

I repeat that there is a parallelism between the functions exercisable by the Security Council and by the General Assembly in relation to the peaceful settlement of international disputes. It is not as if the Assembly is entrenching upon the area exclusively reserved to the Security Council; nothing of the kind. Each body has its own jurisdiction, and we took care at San Francisco to reinforce the provisions of the Dumbarton Oaks draft in order to make that fact abundantly clear. If that is so, it follows logically that in cases where the Security Council has failed to reach any decision recommending the solution by peaceful means of any international dispute — at any rate, where that failure on the part of the Security Council is due not to the absence of the necessary majority of seven members but to the exercise of the veto by one or more permanent members — machinery should, in fairness, be made available whereby the process of conciliation can be attempted by the General Assembly instead of by the Security Council.

However, if the parallel and subsequent jurisdiction of the General Assembly is to be exercised effectively, it will probably be found necessary to prolong or reconvene the Assembly session for the specific purpose of handling such matters of international conciliation. By such machinery the letter and the spirit of the Charter will be observed because the situation will be dealt with and disposed of by the Assembly. Why? Because the Security Council has failed to adjust the matter solely as a result of a single veto. Why should not the Assembly try to act where the Security Council has failed to act? Nothing could be much worse than to leave unsettled situations or disputes causing international friction. Moreover, as was pointed out by Mr. Marshall yesterday, the interval ordinarily elapsing between the Security Council's failure to reach a decision and the next regular session of the Assembly is so long that it should be shortened, if that is possible.

Therefore, without necessarily pinning ourselves to the precise methods suggested in the United States proposal, Australia feels that the course of international conciliation will be advanced, and not retarded, by establishing means for the prompt and continuous exercise by the Assembly itself of its jurisdiction in the peaceful adjustment of international situations and disputes wherever, as the result of the veto, the Security Council has failed to devise any remedy for such international disputes or situations causing friction.

Definite safeguards will, of course, be required because the multiplication of the machinery for handling disputes may, in certain circumstances, facilitate the creation of disputes. Nothing could be worse than to convene the Assembly in order

des sessions, mais encore d'une manière continue. Ainsi que l'a déclaré le représentant des Etats-Unis, cette proposition revêt une importance particulière en ce qui concerne les fonctions de l'Assemblée générale relatives au maintien de la paix et de la sécurité.

Il existe, je le répète, un parallélisme entre les fonctions que peuvent exercer le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à l'égard du règlement pacifique des différends internationaux. On ne peut dire que l'Assemblée générale empiète sur le domaine réservé au Conseil de sécurité; pas du tout. Chaque organe possède sa propre compétence, et nous avons pris soin à San-Francisco de renforcer les dispositions du projet élaboré à Dumbarton Oaks, afin de préciser explicitement ce fait. Cela étant établi, il s'ensuit logiquement que, lorsque le Conseil de sécurité n'a pu arriver à une décision recommandant la solution pacifique d'un différend international — ou, tout au moins, lorsque l'insuccès du Conseil de sécurité est dû, non à l'absence de la majorité nécessaire qui doit se composer de sept membres, mais à l'exercice du droit de veto par un ou plusieurs membres permanents — il conviendrait, en toute équité, de disposer d'une procédure permettant à l'Assemblée générale de rechercher la conciliation en lieu et place du Conseil de sécurité.

Toutefois, pour que la compétence parallèle et ultérieure de l'Assemblée générale s'exerce de façon effective, il sera probablement nécessaire de prolonger la session de l'Assemblée ou de convoquer cette dernière à nouveau spécialement pour traiter ces questions de conciliation internationale. Une telle procédure permettrait de respecter l'esprit et la lettre de la Charte, car la situation serait alors examinée et réglée par l'Assemblée. Pour quelle raison? Parce que le Conseil de sécurité n'a pas réussi à résoudre le problème uniquement du fait de l'opposition d'un seul veto. Pourquoi l'Assemblée n'essaierait-elle pas d'agir là où le Conseil de sécurité n'a pas agi? Rien ne pourrait être plus grave que de laisser sans solution des situations ou des différends qui provoquent des désaccords internationaux. En outre, ainsi que M. Marshall l'a souligné hier, l'intervalle qui sépare habituellement le moment où le Conseil de sécurité ne réussit pas à prendre une décision et la session ordinaire suivante de l'Assemblée générale est si long qu'il serait nécessaire de l'abréger si cela est possible.

En conséquence, sans qu'il soit nécessaire de nous conformer strictement aux méthodes précises suggérées par la proposition des Etats-Unis, l'Australie estime que la conciliation internationale serait favorisée et non retardée, par la création d'un moyen permettant à l'Assemblée d'exercer, d'une manière continue et rapide, sa compétence en matière de règlement pacifique des différends et des situations chaque fois que, par suite du veto, le Conseil de sécurité ne réussit pas à trouver un remède à un différend ou à une situation provoquant un désaccord dans le domaine international.

Des garanties bien précises seront évidemment nécessaires, car la diversité des procédures de règlement des différends peut, dans certains cas, faciliter la création de différends. Rien ne pourrait être plus fâcheux que de réunir l'Assemblée pour

to deal with situations or disputes which are too trivial to merit its attention. No doubt such safeguards can and will be devised.

I now turn to two other matters with which the Assembly will be required to deal.

The case of Greece, which was before the Security Council until the other day, affords an excellent illustration of the frustration, the futility, and the positive injustice caused by the use of an individual veto in cases where the majority of the Security Council is attempting to exercise conciliatory jurisdiction in a dispute between nations. What happens? A commission of investigation was appointed. An interim subsidiary group was appointed. Subsequently, in proceedings before the Security Council, although no actual enforcement measures were proposed and although the functions of the suggested commission were to be purely conciliatory and designed to restore normal diplomatic relations between the parties concerned, the veto was again applied in opposition to the clearly expressed will of the majority of the Council members.

In these circumstances, and in accordance with the principle I have endeavoured to enunciate, the Security Council having failed through the exercise of the veto to complete its job efficiently, it is only proper that the Assembly itself should take up the problem. The other day permission was sought from the Security Council for this Assembly to make a recommendation on the dispute without having to terminate or liquidate the subsidiary group now stationed at Salonika. But that request was refused once again by the use of the power of veto; as a result the Greek dispute had to be removed from the Security Council agenda. But, having been removed from that agenda, it has now been placed on the agenda of this Assembly. In my opinion, it will be open to this Assembly to reinstate the present group in the exercise of its powers or to appoint another subsidiary group.

It is unnecessary to deal specifically with the merits of the Greek dispute. Australia's representatives have already expressed themselves with frankness on the matter at the Security Council level. No doubt there will be differences of opinion as to the merits or demerits of the opposing contentions, and differences of emphasis on the importance of certain findings by the special commission. The point to emphasize, and the overriding point for the representatives here, is that after months of labour, the proceedings in the Council have been practically nullified. Accordingly, the Assembly will have to redress the balance and step in and exercise its jurisdiction as it deems appropriate according to its sense of what is just in this great matter of international security.

Perhaps the most striking and the most simple example, — for I am quite sure that discussing these other matters will involve technical questions — perhaps the most simple example of the use of

régler des situations ou des différends n'ayant pas une importance suffisante pour justifier son intervention. Mais il est indubitable que de telles garanties peuvent être élaborées et qu'elles le seront.

Je passe maintenant à deux autres questions que l'Assemblée sera appelée à traiter.

Le cas de la Grèce, inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité jusqu'à une date récente, illustre d'une façon excellente la déception, l'impuissance et l'injustice manifeste qui ont résulté de l'opposition du veto individuel, alors que la majorité du Conseil de sécurité s'efforce de mettre en œuvre une procédure de conciliation dans un différend entre nations. Qu'est-il arrivé? On a nommé une commission d'enquête. On a nommé un groupe subsidiaire temporaire. Puis, au cours des débats du Conseil de sécurité, bien qu'aucune mesure réelle de coercition n'ait été proposée et bien que les fonctions de la commission envisagée ne dussent avoir qu'un caractère de conciliation et fussent destinées à rétablir les relations diplomatiques normales entre les parties intéressées, le veto a été appliqué une fois de plus, contrairement à la volonté clairement exprimée de la majorité des membres du Conseil.

Dans ces conditions, en application du principe que j'ai essayé de formuler, puisque le Conseil de sécurité n'a pas réussi, en raison du recours au veto, à remplir sa tâche efficacement, il n'est que juste que l'Assemblée se saisisse de ce problème. Il a été demandé, il y a quelques jours, au Conseil de sécurité d'autoriser la présente Assemblée à formuler une recommandation sur le différend sans avoir à supprimer ou à dissoudre le groupe subsidiaire qui se trouve actuellement à Salonique. Mais cette demande a été une fois de plus rejetée par l'emploi du veto; il en est résulté que le différend grec a dû être retiré de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cependant, après avoir été retiré de cet ordre du jour, il a été porté à l'ordre du jour de l'Assemblée. A mon avis, la présente Assemblée, faisant usage de ses pouvoirs, aura la faculté de rétablir le groupe actuel ou de désigner un autre groupe subsidiaire.

Il n'est pas nécessaire de se livrer à une étude détaillée portant sur le fond du différend grec. Les représentants de l'Australie se sont déjà exprimés avec franchise sur cette question au Conseil de sécurité. Assurément, il y aura des divergences d'opinion sur la valeur des thèses en présence et des différences dans la manière de souligner l'importance de certaines conclusions de la commission spéciale. Le point qu'il convient de faire ressortir est celui qui, pour les représentants qui siègent ici, l'emporte sur tous les autres, à savoir qu'après des mois de travail, les résultats obtenus par le Conseil ont été pratiquement nuls. En conséquence, il appartiendra à l'Assemblée de rétablir la situation, d'intervenir et d'exercer ses pouvoirs de la façon qui lui semblera appropriée, selon ce qu'elle estimera être juste dans cette importante question qui intéresse la sécurité internationale.

L'exemple le plus frappant et le plus simple — car je suis absolument certain que la discussion de ces autres questions soulèvera des problèmes techniques — l'exemple le plus simple, dis-je, de

the veto for a purpose entirely unrelated to enforcement measures, or even to the vital interests of any nation, concerns the admission of new Members to the United Nations. The Charter provides that membership in the United Nations is open to all peace-loving States which accept the obligations of the Charter and which, in the judgment of the Organization, are able and willing to carry out its obligations. Of course, that does not mean that all applicants should automatically be admitted. On the contrary, the case of each applicant has to be carefully considered to make sure that the conditions of the Charter are complied with. It is clear from the Charter that the body to decide on the eligibility of a candidate ultimately is not the Security Council, but the General Assembly acting upon the recommendation of the Security Council.

But what has happened in practice? Let us be frank about it. Last year the Security Council refused to recommend five applicants for admission, three of them were refused as the result of the veto of one of the permanent members, the Soviet Union. In the Assembly a large number of delegations, including Australia, strongly criticized this unjustified use of the veto.

Take the case of Ireland. Ireland applied for membership last year, and the Security Council favoured its admission, with only the Soviet Union dissenting. But that one dissenting vote was sufficient to bar Ireland from the Organization. We made a recommendation last year dealing with the matter, but the same procedure has been repeated this year.

I say quite frankly, and I challenge anyone to contradict me, that it is impossible to justify the exclusion of Ireland from the United Nations. It is true that that country was neutral during the war, but those who know the facts will remember the story about the country that Ireland was neutral against: that country was Germany. The Irish people are obviously capable of fulfilling the qualifications set forth in the Charter, but, as matters are now shaping, I say this — and I say it with all the emphasis I can command — nations which not long ago were our bitter enemies, not neutral countries, will be admitted to the United Nations before peaceful neutrals which were sympathetic to the Allied cause. Was Ireland kept out because it was alleged that it was not a democracy? That would be palpably false. Ireland is clearly a democratic nation, and should be admitted to the United Nations. There can be little doubt that if there were a vote, the vast majority of the Members of the Organization would accept that view, so that in this case, the right of the individual veto has been used to obstruct the will of the overwhelming majority.

l'emploi du veto à une fin entièrement étrangère à des mesures de coercition ou même aux intérêts vitaux d'une nation quelconque est peut-être celui qui a trait à l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies. Il est prévu dans la Charte que peuvent devenir Membres des Nations Unies tous les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte et qui, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire. Naturellement, cela ne veut pas dire que toutes les candidatures doivent être acceptées automatiquement. Au contraire, le cas de chaque candidat doit être soigneusement examiné pour s'assurer que les conditions de la Charte sont observées. Il est évident, d'après la Charte, que l'organe qui doit décider en dernier ressort de l'éligibilité d'un candidat n'est pas le Conseil de sécurité mais l'Assemblée, agissant sur la recommandation du Conseil de sécurité.

Mais que s'est-il passé en fait? Soyons francs. Le Conseil de sécurité a refusé l'an dernier de recommander l'admission de cinq Etats qui avaient posé leur candidature, refus qui, pour trois d'entre eux, était la conséquence du veto de l'un des membres permanents du Conseil, l'Union soviétique. A l'Assemblée, de nombreuses délégations, dont celle de l'Australie, ont vivement critiqué cet exercice injustifié du veto.

Prenons le cas de l'Irlande. Ce pays a présenté l'an dernier une demande d'admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité s'est prononcé en faveur de son admission, l'Union soviétique étant seule d'un avis contraire. Cependant, cette seule opposition a suffi à empêcher l'Irlande de faire partie de l'Organisation. Nous avons formulé l'an dernier une recommandation sur cette question, mais la même méthode a été employée à nouveau cette année.

Je déclare en toute franchise, et je défie quiconque de me contredire, qu'il est impossible de justifier l'exclusion de l'Irlande de l'Organisation des Nations Unies. Il est exact que ce pays a été neutre pendant la guerre, mais ceux qui sont au courant des faits se rappelleront que cette neutralité était dirigée contre l'Allemagne. Le peuple irlandais est manifestement capable de remplir les conditions énoncées dans la Charte, mais, à en juger par la tournure que prennent les événements, je déclare — et je le déclare avec toute la force dont je suis capable — que des pays qui étaient encore récemment nos ennemis les plus acharnés, et non des pays neutres, seront admis à faire partie de l'Organisation des Nations Unies avant des neutres pacifiques qui ont manifesté leur sympathie pour la cause alliée. L'Irlande a-t-elle été tenue à l'écart parce qu'il a été prétendu qu'elle n'était pas une démocratie? Ce serait là un mensonge flagrant. L'Irlande est évidemment une nation démocratique et doit être admise dans l'Organisation des Nations Unies. Il est à peu près certain que si l'on procédait à un vote, la grande majorité des Membres de l'Organisation accepterait cette façon de voir, de sorte que, dans le cas qui nous occupe, le droit de veto individuel a été exercé pour faire échec à la volonté de l'immense majorité.

In fact, through the procedure I have mentioned, the Security Council has virtually usurped the powers of the Assembly in arrogating to itself the right to decide whether or not a nation should be admitted to the United Nations. The Security Council should confine itself to making recommendations on matters clearly within its jurisdiction, that is, security matters and the ability of an applicant to discharge its security obligations under the Charter, and should leave the final decision with regard to admission, to this Assembly, where no veto exists.

On Australia's proposal, a committee was established at the last session of the Assembly to devise rules of procedure for the admission of new Members which would be acceptable to both the Assembly and the Security Council. Largely because the Assembly did not express its mind clearly enough or firmly enough, that committee suggested to the Council only minor changes. At this session the Australian delegation will propose the adoption of a more specific and comprehensive resolution, drafted in the light of the fact that five States, whose applications for membership had been approved by twelve of the fourteen members and ex-members of the Security Council, have all been arbitrarily excluded from the United Nations by a tiny minority.

The Assembly will have full power to express its views on the question, and at the same time safeguard its own rights in relation to the admission of new Members; it will also have authority to discuss the merits of individual applications, if it so desires, with power, I submit, to refer the applications back to the Security Council for consideration, not in the distant future but during the course of the present session of the Assembly.

We favour the latter course, namely, that while this Assembly is sitting, a request should go to the Security Council to review recommendations on the individual applications of such States as, in the opinion of this Assembly, are clearly entitled to membership in the United Nations.

I turn to another subject which is not on the agenda except in an indirect form: the Atomic Energy Commission. That Commission has submitted two reports to the Security Council. If its recommendations were put into effect, they would constitute a landmark in international co-operation. These reports directly concern the Assembly, which established the Atomic Energy Commission as far back as January 1946.¹ I think it is a significant fact that the principles and most of the details of the control plan worked out by the Atomic Energy Commission have now been endorsed by thirteen of the fifteen members and

En réalité, le Conseil de sécurité a, au moyen de la procédure dont j'ai parlé, pratiquement usurpé les pouvoirs de l'Assemblée en s'arrogeant le droit de décider si une nation devait être admise ou non à faire partie de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil devrait se borner à formuler des recommandations sur des questions qui relèvent nettement de sa compétence, c'est-à-dire les questions de sécurité et l'aptitude d'un Etat qui sollicite son admission à s'acquitter des obligations en matière de sécurité que lui impose la Charte. Il devrait, en ce qui concerne l'admission, laisser la décision définitive à la présente Assemblée, où le droit de veto n'existe pas.

Au cours de la dernière session, l'Assemblée a créé, sur la proposition de l'Australie, une commission chargée d'établir une procédure pour l'admission de nouveaux Membres, susceptible d'être acceptée à la fois par l'Assemblée et par le Conseil de sécurité. Cette commission n'a proposé au Conseil que des modifications secondaires, en grande partie parce que l'Assemblée n'avait pas exprimé ses intentions assez clairement ou assez fermement. La délégation de l'Australie proposera, au cours de la présente session, l'adoption d'une résolution plus précise et de plus grande portée, dont la rédaction tient compte du fait que cinq Etats, dont les demandes d'admission ont été approuvées par douze des quatorze membres et anciens membres du Conseil de sécurité, ont été arbitrairement exclus de l'Organisation des Nations Unies par une très faible minorité.

L'Assemblée aura tout pouvoir pour faire connaître ses vues sur la situation, tout en sauvegardant les droits dont elle jouit quant à l'admission de nouveaux Membres; elle aura également le pouvoir d'examiner, si elle le désire, le bien-fondé de demandes d'admission particulières, et pourra, je présume, renvoyer les demandes au Conseil de sécurité pour qu'il les examine, non dans un lointain avenir, mais au cours même de la présente session de l'Assemblée.

Nous préconisons cette dernière procédure: pendant que la présente Assemblée siège, les demandes devraient être adressées au Conseil de sécurité qui procéderait à un nouvel examen des recommandations relatives à celles de ces demandes particulières qui, de l'avis de l'Assemblée, émanent d'Etats qui sont manifestement en droit d'être admis dans l'Organisation des Nations Unies.

Je passe à un autre sujet qui ne figure pas à l'ordre du jour, si ce n'est de façon indirecte: la Commission de l'énergie atomique. Cette Commission a présenté deux rapports au Conseil de sécurité. Si les recommandations de cette Commission étaient mises à exécution, elles représenteraient un événement marquant dans l'histoire de la coopération internationale. Ces rapports intéressent directement l'Assemblée; c'est elle en effet qui, dès le mois de janvier 1946¹, a institué la Commission de l'énergie atomique. Le fait que les principes et la plupart des détails du plan de contrôle élaboré par la Commission de l'énergie

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the first part of its first session*, resolution 1 (I), page 9.

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la première partie de sa première session*, résolution 1 (I), page 9.

ex-members of the Atomic Energy Commission. Detailed analyses have been made by the scientific experts on the Commission which demonstrate without doubt that production of atomic weapons can best be prevented by an international agency with wide powers to own dangerous atomic facilities and to control all other phases of atomic development through inspection and licensing.

So far, however, the Soviet Union has not seen fit to accept the majority proposals of the Atomic Energy Commission.

Nevertheless, although the recommendations of the Commission have not yet been accepted, I think it is right to say that there have been two advances made during the past year towards the agreement which must ultimately be reached. It is now unanimously agreed that there must be inspection by international personnel of facilities relating to atomic energy, from the mining of raw materials to the final development of power. It is also agreed that there should be no veto on the day-to-day operations of the international control organ. While mere periodic inspection is inadequate to provide effective safeguards against a violation or evasion of a convention for the control of atomic energy, the acceptance of those two points does mark a distinct advance from the position existing last year. Similarly, the exclusion of the use of the veto from day-to-day operations goes part of the way towards meeting the contention of the majority that there should be no legal right by which the violator of a convention can be protected.

I especially desire to congratulate the United States Government on making radioactive isotopes available for international distribution. This action, which was suggested by the Australian Government at the opening sessions of the Atomic Energy Commission in 1946, should assist in building up a large measure of international confidence. It evidences the clear intent of the United States Government and people to assist *bona fide* scientific research and medical therapy, and thereby to make available from these new and great discoveries results which will be beneficial to all mankind.

Despite the importance of proposals for specific disarmament, and bound as we are under the Charter to consider and study them all, they tend to divert the thoughts of the peoples of the world from the two main objectives of this Organization.

atomique ont maintenant été approuvés par treize des quinze membres et anciens membres de la Commission de l'énergie atomique est, à mon avis, tout à fait significatif. Des analyses détaillées effectuées par les experts scientifiques qui font partie de la Commission démontrent de façon péremptoire que le meilleur moyen d'empêcher la production d'armes atomiques consiste à instituer un organisme international doté de pouvoirs étendus lui permettant de posséder les installations dangereuses qui utilisent l'énergie atomique et de contrôler toutes les autres phases de la production d'énergie atomique au moyen d'un système d'inspections et d'autorisations.

Jusqu'ici, toutefois, l'Union soviétique n'a pas jugé opportun d'accepter les propositions de la majorité des membres de la Commission de l'énergie atomique.

Cependant, bien que les recommandations de la Commission n'aient pas encore été acceptées, il est exact de dire, je crois, qu'au cours de cette dernière année, deux pas importants ont été faits dans la voie de l'accord qui doit être finalement réalisé. L'unanimité est désormais faite sur le point suivant: les installations qui ont trait à l'énergie atomique, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la phase ultime de la production d'énergie, doivent être soumises à une inspection effectuée par un personnel international. Il a également été décidé qu'aucun pouvoir de veto ne doit entraver les opérations de vérification journalière de l'organe de contrôle international. Bien qu'une simple inspection périodique soit insuffisante pour garantir efficacement qu'une convention relative au contrôle de l'énergie atomique ne sera pas violée ou tournée, le fait que les deux points que je viens de signaler ont été acceptés constitue réellement un progrès marqué sur la situation telle qu'elle se présentait l'année dernière. De même, le fait d'interdire l'usage du veto dans les opérations de contrôle effectuées journellement contribue grandement à donner satisfaction à la demande de la majorité selon laquelle celui qui viole une convention ne devrait pouvoir être protégé par aucun droit de caractère juridique.

Je veux tout spécialement féliciter le Gouvernement des Etats-Unis qui a mis à la disposition des autres nations des isotopes radioactifs. Cette action, qui avait été suggérée par le Gouvernement australien lors des séances d'ouverture de la Commission de l'énergie atomique en 1946, doit aider à faire naître une plus grande confiance entre les nations. Elle apporte la preuve que le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont l'intention bien nette d'apporter leur contribution aux recherches scientifiques et médicales entreprises de bonne foi et, par ce moyen, de tirer de ces nouvelles grandes découvertes des résultats dont l'humanité tout entière pourra bénéficier.

Si importantes qu'elles soient, et bien que nous soyons tenus par la Charte de les considérer et de les examiner toutes, les propositions tendant au désarmement ont tendance à détourner l'attention de tous les peuples du monde des deux objectifs principaux de l'Organisation des Nations Unies.

The first of the two objectives is the prevention of war and the substitution of conciliation and arbitration for the method of force and violence. We should be concerned primarily with that objective and only in a secondary way with the fixing of the rules and conditions — because that is what it amounts to — under which future wars may be conducted. I do not relish the study of a set of Marquis of Queensbury rules under which the next war is to be conducted. I think we should realize that the injury and damage that may now be inflicted as a result of modern scientific invention would be so vast, would spread so rapidly that war, however conditioned and restricted by rules and regulations, which may or may not be observed, is bound to threaten permanent devastation of the human race. War itself is enemy number one.

The second objective of the United Nations — dealt with by those important provisions of the Charter concerning the economic and social aspects of our activities — is that the mere prevention of war is not enough, but that economic security and betterment of all peoples and races is also to be pursued as an end in itself.

That leads us to consider the economic work of the United Nations. Today a fundamental economic disequilibrium exists throughout the whole world. This situation demands a humanitarian solution generous in concept, generous in execution. In truth, we are members one of another, and economic misery and depression in one part of the world will inevitably spread everywhere.

What has the United Nations contributed to the required solution? I fear it cannot be said that the Economic and Social Council has yet come to grips with the substance of the world's economic and social problems. It is an extraordinary fact that the Council has not yet made, or caused to be made, a general review of the current world economic situation. It has dealt at length — and I must say, successfully — with procedural and organizational matters, but a definite priority for urgent matters of substance has yet to be determined so that the Council can assume a corporate initiative in dealing with the main economic problems of the world. Let us take a striking example: so far as the Council has considered the economic crisis that now grips Europe, the result has been to produce machinery — the Economic Commission for Europe — and the main achievement of that machinery has been to absorb other machinery.

At San Francisco we wrote an agreement into the Charter to provide full employment and higher standards of living. Subsequently, we included the same principles in the constitutions of

Le premier de ces objectifs est d'empêcher la guerre et de substituer à la force et à la violence des méthodes de conciliation et d'arbitrage. Tel est l'objectif que nous devons d'abord nous efforcer d'atteindre, avant de déterminer les règles et les conditions — car c'est en somme à cela que la question revient — dans lesquelles pourront être menées les guerres futures. Je ne tiendrais pas à ce que nous examinions ici une série de règles analogues à celles du marquis de Queensbury pour la boxe, qui régiraient les conditions dans lesquelles pourra se faire la prochaine guerre. Il faut se rendre compte que les inventions de la science moderne contiennent en puissance des maux et des ravages si énormes et capables de se propager si rapidement que la guerre, fût-elle soumise à des conditions et à des restrictions en vertu de clauses ou de règlements qui peuvent être ou n'être pas respectés, constitue à coup sûr une menace perpétuelle d'extermination pour le genre humain. L'ennemi principal, c'est la guerre elle-même.

Le deuxième objectif de l'Organisation des Nations Unies — exposé dans les importantes dispositions de la Charte relatives à l'aspect économique et social de nos travaux — est le suivant : il ne suffit pas d'empêcher la guerre, il faut aussi viser à la sécurité économique et à l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples et de toutes les races, comme constituant un but en soi.

Cela nous amène à penser à la tâche que l'Organisation des Nations Unies doit accomplir dans le domaine économique. A l'heure actuelle, un déséquilibre économique profond règne dans le monde entier. Pareille situation exige une solution humanitaire, généreuse dans sa conception comme dans son application. En vérité, nous sommes solidaires les uns des autres et si la misère et le marasme économique frappent une partie du monde, il est inévitable qu'ils se propageront dans le monde entier.

Quelle a été la contribution de l'Organisation des Nations Unies à cette solution? Je crains qu'on ne puisse dire que, jusqu'ici, le Conseil économique et social ait commencé à attaquer le fond même des problèmes économiques et sociaux. C'est un fait surprenant que le Conseil n'ait pas encore procédé, ou fait procéder, à une étude d'ensemble de la situation économique mondiale à l'heure actuelle. Il s'est occupé longuement — et, je dois le dire, avec succès — de questions de procédure et d'organisation, mais il reste maintenant à déterminer avec précision l'ordre de priorité des questions urgentes, afin que le Conseil puisse prendre l'initiative de s'occuper des principaux problèmes économiques du monde. Prenons un exemple frappant : pour autant que le Conseil ait pris en considération la crise économique qui règne actuellement en Europe, le résultat a été de créer un organisme — la Commission économique pour l'Europe — et la principale réalisation de cet organisme a été d'absorber d'autres organismes.

A San-Francisco, nous avons décidé d'insérer dans la Charte des dispositions relatives au plein emploi et au relèvement des niveaux de vie. Plus tard, nous avons fait figurer les mêmes principes

the appropriate specialized agencies. The Economic and Social Council has completed its second year of work. This Assembly should be concerned with whether this machinery is working to translate those paper pledges of the Charter into life, or is it to be all harness and no horse?

At its last meeting the Council recognized that the Economic and Employment Commission had failed in its task, and rejected the insubstantial resolutions it had prepared. But the Council seemed unable by its own initiative to make up for the failure of its subordinate body. We believe that the Secretariat in the Department of Economic Affairs must have more clearly placed upon it the responsibility for providing the Council and the Commissions with a basis of established facts and economic analyses on which they can make their own recommendations on policy. However, it is the Assembly which bears the final responsibility for considering the whole complex of the economic machinery of the United Nations and the specialized agencies.

Agreements between the United Nations and the agencies came into force at the General Assembly a year ago, but the reports of those agencies are not before us for consideration today. I understand the Council's desire to consider them as a whole, but that will not be possible, at least not until next year, and the Australian Government is concerned that the Council has not been more active in discharging its responsibilities, in trying to keep the specialized agency programmes in balance.

The Food and Agricultural Organization which is so important to all our peoples has repeatedly pointed out that increased agricultural efficiency requires a parallel industrial development in order to use the farm labour thereby released and to manufacture industrial products to exchange with increased agricultural produce. This is only one example of an important practical problem in economic development. The problem of the correlation of specialized agency programmes cannot be resolved within the competence of individual specialized agencies, and requires active consideration by the Council and ultimately by the Assembly.

Regarding the effective co-ordination of the various international secretariats, I believe that the Assembly must be concerned that the Co-ordination Committee, consisting of the Secretary-General and the Directors-General of the specialized agencies, has not found it possible to meet more than once. Whenever there is a tendency for rivalry to develop among these bodies, cooperation and leadership must come from the top.

We have pointed out these weaknesses only in order to assist the Assembly and the Council in seeking remedies. After all, this is the town forum of the world, and this is the place to speak up and see whether we can improve the situation. It is our

dans le mandat des institutions spécialisées intéressées. Voici maintenant deux ans que le Conseil économique et social fonctionne. L'Assemblée devrait se préoccuper de savoir si cet organisme s'attache à mettre en pratique les engagements pris en vertu de la Charte ou si ces engagements ne doivent exister que sur le papier.

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil a reconnu que la Commission des questions économiques et de l'emploi avait échoué dans sa tâche, et il a repoussé les résolutions insuffisantes qu'elle avait préparées. Toutefois, le Conseil a semblé incapable de remédier de sa propre initiative à la carence de l'organisme qui lui est subordonné. Nous estimons que l'on devrait préciser les responsabilités qui incombent au Département des Affaires économiques du Secrétariat et qui consistent à fournir au Conseil et aux commissions, comme bases de leurs recommandations, un exposé des faits et des études économiques. Quoi qu'il en soit, c'est à l'Assemblée qu'incombe en dernier lieu la responsabilité d'examiner l'ensemble des rouages économiques de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Des accords entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées sont entrés en vigueur il y a un an, par une résolution de l'Assemblée générale, mais les rapports de ces institutions ne nous ont pas été soumis pour examen. Je comprends très bien que le Conseil désire les examiner tous ensemble, mais ce ne sera pas possible, du moins avant l'année prochaine, et le Gouvernement australien est inquiet de ce que le Conseil n'ait pas fait preuve de plus d'empressement à s'acquitter de la tâche qui lui incombe en essayant d'équilibrer les programmes des différentes institutions spécialisées.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui a tant d'importance pour tous nos pays, a signalé à maintes reprises que l'augmentation du rendement de l'agriculture doit aller de pair avec le développement de l'industrie afin de pouvoir utiliser la main-d'œuvre agricole se trouvant ainsi libérée et fabriquer des produits industriels pour échange contre un volume accru de produits agricoles. Ce n'est là qu'un exemple des problèmes importants d'ordre pratique qui se posent dans le domaine du développement économique. La question de la coordination des programmes des institutions spécialisées ne peut être résolue par les institutions spécialisées elles-mêmes et exige l'examen attentif du Conseil et, en dernier lieu, de l'Assemblée.

En ce qui concerne la coordination efficace des divers secrétariats internationaux, je crois que l'Assemblée doit se préoccuper du fait que le Comité de coordination, composé du Secrétaire général et des Directeurs généraux des institutions spécialisées, n'a pu se réunir qu'une seule fois. Chaque fois qu'une rivalité entre ces organisations a tendance à se développer, c'est d'en haut que doivent venir les directives et la coopération.

Nous n'avons signalé ces faiblesses que pour aider l'Assemblée et le Conseil à chercher les moyens d'y remédier. Après tout, l'Assemblée est la tribune publique du monde et c'est ici que nous devons exposer notre point de vue et voir s'il nous

hope that the future work of the United Nations will be strengthened by the following factors:

(1) Less political or ideological division in the Economic and Social Council;

(2) A higher level of representation on the Council, actually bringing together the persons responsible for economic policy in each nation. If that is done, the Council's recommendations will tend also to become the decisions of its Member Governments.

(3) The reporting and analysis by the Secretariat of established facts relating to world economic conditions and trends.

I have now frankly discussed the great difficulties with which we are confronted. But of course there is another side to the picture.

The United Nations, after all, is in its infancy. The League of Nations lasted for nearly a generation and in the end it failed. Why? Not because of organizational difficulties so much as because of the fact that during the rise of the vast and powerful fascist forces in the early 1930's, the Governments responsible for the leadership of the League failed to support it with the full weight of their authority. It was not the League that failed the peoples of the world or the Governments of the world; it was some of the Governments of the world which failed the League.

Even in the last twelve months, important successes in international co-operation have been achieved both within the United Nations and outside it. There seems to be general agreement that the action of the Security Council in taking up the Indonesian situation with a view to substituting the method of conciliation for that of force was wise and timely. I feel confident that the special committee of conciliation of the Security Council shortly to be announced will make a substantial contribution to the well-being of the Dutch and Indonesian peoples in South East Asia.

The trusteeship system with its idealistic yet practical objectives has been brought into actual operation.

The International Trade Organization, despite all complexities and difficulties, is moving in the right direction.

Outside it, but parallel to the United Nations, an advisory South Pacific commission is being established and its scope will include all six nations with dependent territories in the Pacific south of the Equator.

In the Western Hemisphere, the Inter-American Agreement for Reciprocal Assistance indicates that, within the framework of the Charter, regional security arrangements of a defensive character are not only permitted but are being encour-

est possible d'améliorer la situation. Nous espérons qu'à l'avenir l'efficacité de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies sera renforcée par les moyens suivants:

1) Meilleure entente sur le plan politique ou idéologique au Conseil économique et social;

2) Meilleure représentation au Conseil, réunissant effectivement ceux qui sont responsables du programme économique de leur pays. De cette manière, les recommandations du Conseil tendront à devenir aussi les décisions des Etats qui en sont membres.

3) Rapports et analyses par le Secrétariat de faits établis relatifs aux conditions et aux tendances économiques mondiales.

Je viens d'examiner en toute franchise les difficultés considérables auxquelles nous nous heurtons. Mais on peut évidemment envisager la situation sous un autre aspect.

Après tout, l'Organisation des Nations Unies n'est encore qu'au stade de l'enfance. La Société des Nations a duré presque une génération et finalement elle a échoué. Pourquoi? Non pas tellement en raison des difficultés d'organisation mais plutôt parce qu'au début de la troisième décennie de ce siècle, durant la montée des immenses et puissantes forces fascistes, les Gouvernements qui jouaient dans la Société des Nations un rôle de direction n'ont pas soutenu cette dernière de tout le poids de leur autorité. Ce n'est pas la Société des Nations qui a failli à son devoir envers les populations et les Gouvernements du monde, mais certains des Gouvernements qui ont failli à leur devoir envers la Société des Nations.

Même au cours des douze derniers mois, des succès importants ont été remportés sur le plan de la coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et en dehors d'elle. Il semble que, d'une manière générale, on s'accorde pour reconnaître que le Conseil de sécurité a agi de façon sage et opportune en prenant en main la question indonésienne en vue de substituer des procédés de conciliation à l'usage de la force. Je suis sûr que la commission spéciale de conciliation du Conseil de sécurité, qui sera constituée très prochainement, contribuera dans une mesure importante au bien-être des populations hollandaises et indonésiennes dans le sud-est de l'Asie.

Le Régime de tutelle, avec ses objectifs idéalistes, mais pratiques aussi, a été mis en application.

L'Organisation internationale du commerce, en dépit de toutes les complications et de toutes les difficultés, se développe avec succès.

En dehors de l'Organisation des Nations Unies, mais sur un plan parallèle, une commission consultative pour la région du Pacifique sud est en voie de création; son champ d'action s'étendra aux six pays qui administrent des territoires dans la région du Pacifique située au sud de l'Equateur.

Dans l'hémisphère occidental, la conclusion de l'Accord interaméricain d'assistance réciproque montre que, dans le cadre de la Charte, les accords régionaux de caractère défensif sont non seulement permis mais même encouragés. A mon

aged. I think those responsible for that are to be congratulated.

In the Far East, the settlement with Japan is nearer. The Far Eastern Commission in Washington has been an outstanding example of co-operation among the eleven countries which fought the Pacific war.

The Economic Commission for Asia and the Far East has been established. It may turn out to be an effective instrument for inter-governmental co-operation in developing the economic resources of that great area, where the future of world history may be determined.

The first shipments of food for the International Children's Emergency Fund are on their way.

A number of nations have made a generous response to post-UNRRA relief needs.

The International Refugee Organization has begun to function and some substantial progress is at last being made in reducing the numbers of displaced persons, the victims of a great tragedy for which Hitler was responsible.

The recent ratification of five European peace treaties tends to free much of Europe from the extreme uncertainty and dislocation which were threatening.

These are only a few instances, but I think they are sufficient to show that we, the representatives — if we actually represent our people at this Assembly and have their support and authority — can and should resolve to use this great instrument of our Organization, this General Assembly, with courage and with good will towards all. By so doing, we can help not only to bring peace to a troubled world, but to maintain peace on a basis of justice and simple decency in accordance with the purposes and principles of our great Charter.

During Mr. Evatt's statement, Mr. Aranha left the Chair and Mr. Torres Bodet (Mexico) replaced him.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon the representative of China.

✓ Mr. WANG SHIH-CHIEH (China) (*translated from Chinese*): We are gathered from the four corners of the earth for the second session of the General Assembly of the United Nations to discuss and solve a number of difficult problems. This session is particularly momentous because the United Nations has reached a point where its future development and possibly its very existence hang in the balance.

People everywhere are deeply disturbed by the general political and economic situation in the world today, and have expressed a sense of disappointment and disillusionment in the United Nations as an organization capable of meeting a global emergency.

However, let us not overlook the fact that the United Nations is not a sovereign body or a super

avis, ceux qui ont pris l'initiative de cet accord méritent des félicitations.

En Extrême-Orient, des progrès ont été faits dans la voie du règlement de paix avec le Japon. La Commission d'Extrême-Orient, qui siège à Washington, est un exemple remarquable de collaboration entre les onze pays qui ont mené la guerre dans le Pacifique.

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a été instituée. Pour le développement des ressources économiques de ces vastes régions où l'avenir du monde se décidera peut-être, il est possible que cette Commission s'avère un instrument efficace de collaboration intergouvernementale.

Les premiers envois de denrées alimentaires destinés au Fonds international de secours à l'enfance sont en route.

De nombreux pays ont répondu généreusement aux besoins d'assistance après la cessation des activités de l'UNRRA.

L'Organisation internationale des réfugiés a commencé à fonctionner et des progrès sensibles sont enfin réalisés dans la réduction du nombre des personnes déplacées, victimes de cette grande tragédie dont Hitler est responsable.

La ratification récente de cinq traités de paix avec des pays européens tend à écarter d'une grande partie de l'Europe l'état d'incertitude extrême et la désorganisation qui la menaçaient.

Je ne cite que quelques exemples mais je pense qu'ils suffisent à prouver que nous, représentants — si nous représentons effectivement les peuples de nos pays à cette Assemblée, avec leur appui et leur mandat — nous pouvons et nous devons nous résoudre à recourir, avec courage et bonne volonté envers tous, à ce puissant instrument de notre Organisation qu'est l'Assemblée générale. En agissant ainsi, nous pouvons contribuer non seulement à apporter la paix à un monde troublé mais à maintenir cette paix sur une base de justice et d'honnêteté, conformément aux buts et aux principes de notre Charte.

Au cours du discours de M. Evatt, M. Aranha a quitté le fauteuil présidentiel et M. Torres Bodet (Mexique) l'a remplacé.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant de la Chine.

M. WANG SHIH-CHIEH (Chine) (*traduit du chinois*): Venus de toutes les parties du monde, nous sommes réunis ici, pour la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, en vue de discuter et de résoudre un grand nombre de questions difficiles. La présente session a une importance particulière du fait que l'Organisation des Nations Unies en est arrivée à un point où son développement futur, voire son existence même, sont mis en question.

Dans le monde entier, les hommes sont profondément troublés par la situation politique et économique actuelle. Ils sont quelque peu déçus et désappointés par l'Organisation des Nations Unies et se demandent si l'Organisation saurait faire face à une crise internationale grave.

Il y a cependant une vérité que nous ne devons pas perdre de vue: l'Organisation des Nations

State; it cannot be stronger than the total strength that its Members are willing and able to give it. The imperfections of the United Nations are really the imperfections of its Members.

We have on our provisional agenda a wide range of problems, some of which are of extreme urgency, such as the Palestine question and the Greek situation. There are other momentous questions which have not hitherto been brought before our Organization but which now call for the serious attention of this Assembly, for example, the question of Korean independence, which General Marshall mentioned yesterday.

If, by our collective wisdom and good will, we are able to find just and satisfactory solutions to these problems, it will instantly enhance the authority of the United Nations and will give fresh hope to the peoples of the world and inspire them in their desperate struggle to bring order out of chaos. This, I submit, is the noble and arduous task of this Assembly.

The carefully prepared reports of the various organs of the United Nations give a clear picture of the work and achievements of the Organization and indicate the nature of the problems with which this Assembly will have to deal.

The Security Council, which is entrusted with the great responsibility for maintaining international peace and security, has laboured strenuously, though not always successfully. The failings of the Council have generally been attributed by its friends, as well as by its critics, to the existence of the veto.

The Chinese Government considers the so-called veto power, which the permanent members of the Security Council possess, not so much a special privilege as a special obligation. This power imposes an extraordinary responsibility upon the permanent members to try at all times to reach unanimous agreement on all matters of substance. During the past two years China, although it holds that power, has never exercised the veto power in the Security Council. Moreover, at the last regular session of the General Assembly, the Chinese Government made certain concrete proposals calculated to prevent immoderate use of the veto power. China believes in the collective wisdom of the majority of the members of the Council, and considers that, unless it is a matter of vital concern, no single member should, by one negative vote, paralyse the work of the Council. Every effort should be made by this Assembly to bring about agreement as to the proper application of the provisions of the Charter concerning the veto power.

However, the existence of the veto power, or rather its immoderate use, is only one of the factors

Unies n'est pas un Etat souverain, elle n'est pas ce que l'on appelle un super-Etat. Le pouvoir de l'Organisation ne peut être plus grand que celui que lui donnent ses Membres. Si l'Organisation des Nations Unies a des points faibles, ce sont ceux de ses Membres eux-mêmes.

Un très grand nombre de questions sont déjà inscrites à l'ordre du jour provisoire de la présente session de l'Assemblée. Un certain nombre d'entre elles ont un caractère d'urgence, par exemple la question palestinienne et la question grecque. D'autre part, il y a des questions importantes qui n'ont pas encore été soumises à notre Organisation, mais qui vont désormais retenir l'attention de l'Assemblée, par exemple la question de l'indépendance de la Corée, soulevée hier par M. Marshall.

Si, en appliquant à ces problèmes notre sagesse collective et notre commune bonne volonté, nous parvenons à les résoudre d'une manière juste et satisfaisante, l'autorité de l'Organisation des Nations Unies se trouvera aussitôt renforcée, et, dans tous les pays, les hommes en concevront une nouvelle espérance et se sentiront encouragés à redoubler d'efforts pour faire sortir le monde de la confusion actuelle. Telle est, je crois, la noble mission de cette Assemblée, telle est aussi sa tâche la plus ardue.

Les rapports préparés avec beaucoup de soin par les différents organes de l'Organisation des Nations Unies nous donnent une idée nette de l'activité de l'Organisation et des résultats obtenus; ils nous permettent également de comprendre la nature des questions que cette Assemblée est appelée à résoudre.

Le Conseil de sécurité, chargé de l'immense responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, a déployé de grands efforts dans ce domaine, mais il n'a pas toujours obtenu de grands résultats. Les échecs du Conseil de sécurité ont été généralement attribués, par ses amis aussi bien que par ses critiques, à l'existence du droit de veto.

De l'avis du Gouvernement chinois, ce que l'on appelle le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité est moins un droit spécial qu'une obligation spéciale. Ce droit de veto impose aux membres permanents une responsabilité extraordinaire, car ils sont obligés, chaque fois qu'il s'agit d'une question de fond, de faire tous leurs efforts pour arriver à l'unanimité. Au cours des deux dernières années, la Chine, bien que possédant le droit de veto, n'en a jamais usé au Conseil de sécurité. D'autre part, le Gouvernement chinois a fait, lors de la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, certaines propositions concrètes ayant pour but d'empêcher l'usage excessif du droit de veto. Ayant confiance dans la sagesse de la majorité des membres du Conseil de sécurité, nous estimons que, sauf dans le cas d'une question d'importance vitale, aucun membre du Conseil ne doit, par un vote négatif, paralyser l'action du Conseil de sécurité. Notre Assemblée devrait faire tous ses efforts pour arriver à un accord quant à l'application appropriée des dispositions de la Charte relatives au droit de veto.

A vrai dire, le droit de veto, ou plutôt l'usage excessif qui en a été fait, n'est pas le seul obstacle

which contributed to the difficulties in the Security Council. Even if the Charter of the United Nations were so amended as to modify or abolish the veto power, there would still remain the basic threat to the Organization, namely, the tendency of the world to split into blocks of nations who consider their differences to be irreconcilable.

It cannot be denied that the recent trend has been for the world to split into opposing camps instead of growing into a united and integrated community, the "one world" envisaged and fervently hoped for by the authors of the Charter at San Francisco. If that trend is allowed to continue unchecked, the United Nations will inevitably become a mere forum of public debate. The United Nations can be an effective organization for maintaining peace only if its Members are willing and ready to subordinate the interests of individual nations to the nobler and greater interests of humanity.

Time was when the individual was a law unto himself. Time was when a national State was an absolute sovereignty. The time now has come when all individuals and all nations are so interdependent that they have to think of the common interest of the human race, lest they sink and perish together.

Today, inside the United Nations as well as outside it, internationalism remains a weak voice in the midst of clamorous exhibitions of national pride and prejudice. Unless the Members of this Assembly think in terms of internationalism rather than nationalism, no peace can be assured.

Now let us consider the work of the Economic and Social Council. Everywhere in the world today peoples are yearning for economic betterment and social progress. China is gratified to see that the United Nations has made great strides in initiating a comprehensive international mechanism for the handling of economic and social problems.

During the year, the Economic and Social Council has practically completed the organization of its main structure. A glance at the names of its various Commissions — Human Rights, Economic and Employment, Social, Transport and Communications, Status of Women, Fiscal, Statistical, Population and Narcotics — is sufficient to indicate the wide range of questions covered in its courageous endeavour.

It seems to the Chinese delegation that during the coming year this Council should give due attention to promoting orderliness and co-ordination in the extended activities of its many Commissions and Sub-Commissions. While the constant challenge before the Security Council is conflict, the constant threat before the Economic and Social Council may well be confusion. This

que rencontre le Conseil de sécurité. Même si nous revisons la Charte des Nations Unies de façon à modifier ou à abolir le droit de veto, il n'en subsisterait pas moins un danger fondamental pour l'Organisation: la tendance du monde à se diviser en blocs de nations, blocs qui considèrent leurs divergences de vues comme inconciliables.

On ne peut nier que la tendance actuelle du monde soit de se diviser en blocs opposés, au lieu de s'épanouir dans une union, une communauté de toutes les nations, ce "monde unique" qu'avaient envisagé et espéré avec ferveur les auteurs de la Charte de San-Francisco. Si on ne fait rien pour mettre fin à cette tendance, l'Organisation des Nations Unies tombera inéluctablement au rang d'une simple tribune publique et perdra toute autorité. L'Organisation des Nations Unies ne peut être un instrument efficace pour le maintien de la paix que si ses Membres sont prêts à subordonner leurs intérêts en tant que nations individuelles aux intérêts plus nobles et plus vastes de l'humanité.

Il fut un temps où l'individu ne connaissait d'autre loi que la sienne propre. Il fut un temps où un Etat était absolument souverain. Mais aujourd'hui l'interdépendance des hommes et celle des nations est telle que si nous ne plaçons pas l'intérêt de l'humanité tout entière au-dessus des intérêts particuliers, nous sombrerons et nous périrons ensemble.

Aujourd'hui, que ce soit à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies ou en dehors d'elle, nous assistons partout aux manifestations bruyantes de l'orgueil et des préjugés nationalistes, et la voix de l'internationalisme demeure bien faible. Si les Membres de l'Organisation n'arrivent pas à mettre l'internationalisme au-dessus des nationalismes, il sera impossible de sauvegarder vraiment la paix du monde.

Examinons maintenant le travail du Conseil économique et social. Dans le monde entier les peuples aspirent au progrès économique et à l'évolution sociale. La Chine se félicite de ce que l'Organisation des Nations Unies ait déjà monté un mécanisme international aux nombreux rouages, qui va s'efforcer de trouver une solution aux questions économiques et sociales.

Au cours de l'année passée, le Conseil économique et social a presque entièrement mis au point les grandes lignes de son organisation. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste de ses commissions: Commission des droits de l'homme, Commission des questions économiques et de l'emploi, Commission des questions sociales, Commission des transports et communications, Commission de la condition de la femme, Commission fiscale, Commission de statistique, Commission de la population, Commission des stupéfiants, etc., pour voir l'étendue de leur champ d'action et l'ampleur de leurs programmes.

Maintenant que toutes ces commissions et sous-commissions sont créées, il faut penser à co-ordonner leurs activités. A cet égard, la délégation chinoise espère que le Conseil économique et social tiendra compte de nos suggestions. A notre avis, si le mal dont souffre le Conseil de sécurité est le conflit entre ses membres, le mal qu'afflige

emphasis on clarification and evaluation of purposes and procedure, in respect of the activities of its individual organs, should become the constant preoccupation of the Economic and Social Council in the coming year.

Finally we should like to speak about the Trusteeship Council. The Chinese Government is happy to observe that the International Trusteeship System has been inaugurated and that the Trusteeship Council is in operation. In the view of the Chinese delegation, the inauguration of the trusteeship system marks the beginning of a great movement towards the building of a wholly free world. It is to be noted that under the provisions of the Charter three categories of territories are to be placed under the International Trusteeship System. Up to the present, however, not all the territories under League mandate which have not yet achieved independence have been placed under the trusteeship system. No territories detached from former enemy States have been placed under that trusteeship system, and no Non-Self-Governing Territories have been voluntarily placed under that system. Therefore, although the trusteeship system has been inaugurated, it has yet to become a comprehensive and effective instrument as envisaged by the Charter.

Our task is arduous and our responsibility is great. They call for determined efforts and a renewed spirit of co-operation on the part of all of us to make this session a real success. As the representative of a nation that has known the devastation of war in the fullest measure and is still bleeding from the wounds of battle two years after victory, I am firmly convinced that the United Nations, as the guardian of peace, must not and cannot fail.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon the representative of the Philippines.

General ROMULO (Philippines): I bring to this Assembly the greetings and cordial felicitations of His Excellency, the President of the Philippines, General Manuel Roxas.

We are confronted during the present session of the General Assembly with a multitude of grave problems. It is not necessary, I am sure, to inspire in us the sense of earnest dedication which the occasion requires. We have arrived at a crucial moment in the life of the United Nations and in the history of mankind. The task before us is both an opportunity and a challenge, and the manner in which this Assembly will meet it may well prove to be the measure of our success in tiding humanity over the engulfing crisis toward better times.

In the face of the insecurity and violence which afflict so many parts of the world today, it would be difficult to dissemble and most unwise to deceive ourselves. Men everywhere await with anxi-

le Conseil économique et social, c'est la confusion. C'est pourquoi nous voudrions voir le Conseil économique et social prendre une conscience toujours plus nette des buts et arriver à une définition toujours plus précise des méthodes en ce qui concerne l'action de chacun de ses organes subsidiaires. Telle doit être, à notre avis, la tâche la plus importante du Conseil économique et social pour l'année prochaine.

J'ajouterai quelques mots sur le Conseil de tutelle. Le système international de tutelle a commencé à fonctionner, et le Conseil de tutelle a inauguré ses travaux. Le Gouvernement chinois salue cet événement avec satisfaction. De l'avis de la délégation chinoise, le Régime de tutelle marque le début de l'édification d'un monde entièrement libre. Selon la Charte de l'Organisation des Nations Unies, le système international de tutelle doit s'appliquer à trois sortes de territoires. Or, la tutelle internationale ne s'étend pas encore à tous les anciens territoires sous mandat de la Société des Nations qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance. Parmi les territoires détachés des Etats ex-ennemis, aucun n'a été placé sous tutelle. Enfin, aucun "territoire non autonome" n'a été placé volontairement sous ce régime. Ainsi donc, bien que le Régime de tutelle ait été mis sur pied, il faudra encore une longue suite d'efforts pour lui donner l'extension et l'efficacité prévues par la Charte.

Notre tâche est ardue, notre responsabilité est énorme. La présente session de l'Assemblée générale ne sera une réussite complète que si nous avons tous la même détermination et si nous affirmons toujours davantage notre volonté de collaboration. En tant que représentant d'un pays qui a connu toutes les horreurs de la guerre, et qui, deux ans après la victoire, ne s'est pas encore relevé de ses blessures, je voudrais vous dire ma conviction que l'Organisation des Nations Unies, qui est le gardien de la paix, ne doit pas et ne peut pas échouer.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant des Philippines.

Le général ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Je suis chargé de transmettre à cette Assemblée les meilleurs vœux et les félicitations de Son Excellence le général Manuel Roxas, Président des Philippines.

Au cours de cette session de l'Assemblée générale, nous avons à examiner nombre de graves problèmes. Il n'est pas nécessaire, j'en suis certain, d'insister sur la grandeur de la tâche à laquelle nous nous consacrons. Nous sommes arrivés à un moment décisif de la vie de l'Organisation des Nations Unies et de l'histoire de l'humanité. La tâche qui nous attend constitue à la fois un défi et une opportunité, et la façon dont cette Assemblée s'en acquittera révélera probablement dans quelle mesure nous parviendrons à sauver l'humanité de la crise qui menace de l'engloutir, pour la conduire vers un destin meilleur.

En face de l'insécurité et des souffrances qui affligent aujourd'hui tant de régions du monde, il serait difficile de dissimuler les faits, et bien peu sage de se faire illusion. De tous côtés, les hommes

ety the balm of the peace that is still to be made. Peace, which in due course should have been the fruit of our common victory, continues to lie beyond our reach. What men feel today is something compounded of impatience and fear — impatience with the slow progress that has been achieved in promoting confidence and co-operation among nations, and fear of the final disaster that would attend the failure of our present efforts.

One year ago, or two years ago, it was much easier to minimize the social and economic disorganization of many countries and the political conflicts and rivalries between various States by considering these conditions as the inevitable aftermath of war. Today we can no longer seek solace in that attitude. It has become clear that we are now faced not simply with the disorganization which normally follows war, but with a calculated confusion which, in the past, has usually led to war.

Fortunately, the situation is not without its redeeming aspects. For the long and heavy agenda of the current session accurately reflects the universal anxiety over the deterioration of the social, economic and political conditions of humanity, the general desire to hasten the improvement of these conditions, and, what is even more significant, man's abiding faith in the United Nations as the chosen instrument for effecting such improvement.

It would be impossible to dwell on the threat of failure which hangs over the Organization without reference to the veto power of the permanent members of the Security Council. It is not an exaggeration to affirm that the entire structure of the United Nations Organization must at some time crumble and collapse under the continued sledgehammer blows of the veto. One can make this affirmation — even those among us who have been fighting the veto since San Francisco — without excitement or passion. Quite calmly and deliberately we say that the world must choose between the United Nations and the veto in its present form. We cannot have both. We may soon have neither.

Let the record speak for itself: twenty-two vetoes in the space of two years, twenty of them by only one of the permanent members of the Security Council. Through crisis after crisis the Security Council has been stalemated into virtual inaction. On the Greek question, on the incidents in the Corfu Channel, on the proposals for atomic control, on the Dutch-Indonesian conflict, even on the question of admitting new Members to the United Nations, certain permanent members of the Security Council have seen fit to exercise their privilege of the veto to prevent decisions calculated to promote international co-operation for the maintenance of peace.

attendent avec anxiété de connaître le baume de la paix, cette paix qu'il nous reste encore à établir. Cette paix, qui aurait normalement dû être le fruit de notre victoire commune, continue à nous échapper. Ce que les hommes éprouvent aujourd'hui, c'est un mélange d'impatience et de crainte — impatience devant la lenteur des progrès réalisés en vue de développer la confiance et la coopération internationales, et crainte du désastre final que marquerait l'échec de nos efforts présents.

Il y a un an ou deux, il était beaucoup plus facile de minimiser, en les qualifiant de conséquences inévitables de la guerre, l'importance des désordres économiques et sociaux d'un grand nombre de pays et des conflits et rivalités politiques opposant divers Etats. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus trouver de consolation dans une telle attitude. Il est maintenant évident que nous ne sommes pas seulement aux prises avec le désordre que toute guerre laisse normalement derrière elle mais plutôt avec une confusion voulue qui a, dans le passé, conduit généralement à la guerre.

Heureusement, cette situation n'est pas sans présenter des aspects réconfortants, car ce que prouve avec évidence l'ordre du jour long et chargé de la session présente, c'est l'anxiété que cause à tous la détérioration des conditions sociales, économiques et politiques de l'humanité, c'est le désir général de hâter l'amélioration de ces conditions; et, plus encore, c'est la foi inébranlable de l'humanité dans l'instrument qu'elle s'est donné pour réaliser ce progrès: l'Organisation des Nations Unies.

Il serait impossible de parler de la menace d'échec qui plane sur l'Organisation des Nations Unies sans mentionner le droit de veto que possèdent les membres permanents du Conseil de sécurité. Il n'est pas exagéré de dire que la structure entière de l'Organisation des Nations Unies finira un jour par crouler sous les coups de marteau répétés du droit de veto. Nous pouvons parler ainsi — même ceux d'entre nous qui ont, depuis San-Francisco, combattu le droit de veto — sans fièvre ni passion. Avec grand calme et d'un ton bien délibéré, nous affirmons que le monde doit choisir entre l'Organisation des Nations Unies et le droit de veto sous sa forme actuelle. Nous ne pouvons avoir les deux. Nous n'aurons peut-être bientôt ni l'un ni l'autre.

Laissons les faits parler d'eux-mêmes: en l'espace de deux ans, on a fait usage du droit de veto vingt-deux fois, et vingt fois c'est le même membre permanent du Conseil de sécurité qui y a eu recours. Crise après crise, le Conseil de sécurité a été réduit à un état de paralysie virtuelle. Lors de la question grecque, lors des incidents survenus dans le détroit de Corfou, lors des propositions faites en vue d'aboutir à un contrôle de l'énergie atomique, lors du conflit entre les Pays-Bas et l'Indonésie, même lorsqu'il s'est agi d'admettre de nouveaux Membres, certains membres permanents du Conseil de sécurité ont jugé bon d'user de leur droit de veto pour empêcher de prendre des décisions qui avaient pour but de développer la coopération internationale en vue d'assurer le maintien de la paix.

In opposing the principle of the veto, my Government is moved by no desire to question the well-merited preponderance of the five permanent Members in the councils of the United Nations. But my country does deny the right of any one of these five States to condemn so important an organ of the United Nations as the Security Council to a condition of permanent paralysis.

The main objection to the veto is not that it has been used too often by one of the permanent members. It is rather that the veto is a weapon which any one of the five permanent members may wield, as we have seen it wielded by one other permanent member, whenever such action suits its own conception of its national interest. From this example it is obvious that the veto does not encourage unanimity; it encourages rather the adoption of rigid attitudes and unalterable positions and is bound to result in a condition of alternating challenge and defiance.

The principle of unanimity cannot be established by fiat. It can only spring from an inward discipline which is strong enough to dissuade the permanent members from acting on the impulse of naked self-interest, inspired on the one hand by the foreknowledge of substantial majorities, or on the other by the certainty of defeat. Such discipline cannot grow so long as each of the permanent members knows that it has always close at hand the invincible weapon that is the veto. Modify the veto, place it beyond reach and use, except for extraordinary and justifiable occasions, and you open the road towards the methods of compromise and adjustment which constitute the discipline of which I have spoken.

In accordance with these views, my Government would support every reasonable proposal to limit or regulate the exercise of the veto, if possible by measures voluntarily accepted by the permanent members, or if necessary by appropriate amendments to Article 27 of the Charter.

It used to be said of the opposition to the veto that it was instigated by and solely in the interest of the smaller Powers. Although this may have been true in the beginning, in San Francisco and then later, last year in New York, it is not so any more. The permanent members themselves are no longer unanimous on the principle of unanimity. We heard with satisfaction the Secretary of State of the United States affirm before the Assembly yesterday that the United States would be willing to consider measures for the liberalization of the voting procedure in the Security Council, specifically, by eliminating the requirement of unanimity with respect to matters arising under Chapter VI of the Charter, and such matters as applications for membership. These are concrete proposals which merit careful consideration by all our delegations. Let us re-examine the question in all its aspects. Let the other permanent members come forward with their own proposals and give the world some token of their desire to help remedy this difficult situation.

En s'opposant au principe du droit de veto, mon Gouvernement ne désire nullement mettre en cause la prépondérance dûment justifiée des cinq membres permanents au sein des conseils de l'Organisation des Nations Unies. Mais mon pays, à coup sûr, dénie à l'un quelconque de ces cinq Etats le droit réduire à un état de paralysie permanente un organe de l'Organisation aussi important que le Conseil de sécurité.

Notre principale objection au droit de veto, ce n'est pas tant qu'il ait été utilisé trop souvent par l'un des membres permanents, c'est qu'il constitue une arme que l'un quelconque des cinq membres permanents peut brandir, comme nous l'avons vu faire par l'un d'entre eux, chaque fois que par là il pense servir ce qu'il croit être son intérêt national. Cet exemple montre clairement que le droit de veto n'incite pas à l'obtention d'une unanimité; il incite plutôt aux attitudes rigides et aux positions inébranlables et ne peut manquer de créer une situation où alternent la menace et le défi.

L'unanimité ne se réalise pas par décret; elle ne peut résulter que d'une discipline intérieure suffisamment forte pour que les membres permanents, renonçant à agir sous l'impulsion d'intérêts brutaux et égoïstes, ne prennent en considération que la possibilité d'obtenir une majorité importante ou la certitude de courir à l'échec. Une telle discipline ne peut naître tant que chacun des membres permanents sait qu'il a toujours à sa disposition cette arme invincible qu'est le droit de veto. Modifiez le droit de veto, rendez-en l'exercice impossible, sauf lorsque des occasions extraordinaires le justifient, et vous aurez frayé la voie qui conduit aux solutions de compromis et aux ajustements des points de vue, autrement dit à la discipline dont je viens de parler.

C'est pourquoi mon Gouvernement défendra toute proposition raisonnable visant à limiter ou à réglementer l'exercice du droit de veto, si possible au moyen de mesures volontairement acceptées par les membres permanents ou, s'il le faut, en amendement de façon appropriée l'Article 27 de la Charte.

On a dit jusqu'à présente de l'opposition au droit de veto que c'était des petites Puissances qu'elle provenait, et que ce n'était qu'à elles qu'elle profitait. C'était peut-être vrai au début, à San-Francisco, et plus tard encore, l'année dernière, à New-York, mais cela n'est plus vrai maintenant. Les membres permanents, eux-mêmes, ne sont plus unanimes sur le principe de l'unanimité. C'est avec satisfaction que nous avons entendu le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis affirmer hier devant l'Assemblée que les Etats-Unis seraient disposés à envisager des mesures propres à rendre plus libérale la procédure de vote au Conseil de sécurité, en supprimant notamment la règle de l'unanimité pour les questions visées au Chapitre VI de la Charte, et les questions telles que les demandes d'admission. Ce sont là des propositions concrètes qui méritent d'être examinées avec attention. Etudions à nouveau cette question sous tous ses aspects. Il faudrait que les autres membres permanents présentent eux aussi leurs suggestions et montrent ainsi au monde qu'ils désirent collaborer à la solution de ce difficile problème.

In recent months there has been growing concern over various plans and proposals which, in effect, would result in bypassing the United Nations. Right-thinking people have reason to deplore such a tendency. But not one among us can justly condemn such a tendency, if, by our own deliberate tactics of obstruction, through the exercise of the veto or by other means, we are determined to block every reasonable action which the urgency of a given problem so clearly requires. A stalemate, after all, solves nothing. The problem remains, and if there are methods of solving it other than by or through the United Nations, alternative methods will be employed which the veto cannot prevent.

This, then, is the heart of the problem: to enable the Security Council to perform its vital functions under the Charter by methods of commensurate effectiveness which would require the modification of the veto; or, by keeping the veto in its present form, to condemn the Security Council to complete futility and make virtually necessary those subterfuges and evasions which are almost certain to wreck the United Nations Organization itself.

The inability of the Security Council to act decisively on a number of vital matters has, inversely, increased the burden of responsibility which rests upon the Assembly and the importance of the tasks which await it. The Assembly is strong in that it is highly responsive to world opinion and is not hamstrung by the veto. On the other hand, its effectiveness is greatly diminished by the fact that its decisions have not the binding force of the decisions of the Security Council, and by the further fact that, unlike the latter, it is not in continuous session.

The United States delegation has proposed to remedy the second of these defects through the establishment of an interim committee on peace and security. The Philippine delegation warmly supports this proposal, not only because it can easily be effected within the framework of the Charter, but because it would facilitate the work of the Assembly by reducing the accumulation of new matters at each session.

Even when this has been done, however, the problem of giving added force to the decisions and recommendations of the General Assembly still remains. I have in mind such decisions as that taken on the complaint of India against the Union of South Africa; that calling on the metropolitan Powers to convoke conferences of representatives of non-self-governing peoples, and other decisions, which have not met with the degree of faithful observance that we all have a right to expect. Those who criticize the abuse of the veto in the Security Council should pause to consider that the act of preventing any decision at all is no more

Une inquiétude croissante se manifeste depuis quelques mois au sujet de certains plans et de certaines propositions qui, en fait, expriment une tendance à agir en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Les personnes de bon sens ont des raisons de déplorer une pareille tendance; mais nul d'entre nous ne peut en bonne justice la condamner, si nous-mêmes, recourant délibérément à des manœuvres d'obstruction, que ce soit par l'exercice du droit de veto ou par d'autres moyens, sommes résolus à paralyser toute action raisonnable que l'acuité de tel ou tel problème donné rend nécessaire. La paralysie, après tout, ne résout rien. Le problème demeure, et si on peut le résoudre autrement que par le moyen ou l'intermédiaire des Nations Unies, on le fera en dehors de l'Organisation, sans que le droit de veto puisse l'empêcher.

Nous voici donc au cœur du problème: ou bien nous permettrons au Conseil de sécurité de remplir ses fonctions essentielles, aux termes de la Charte, par des méthodes d'efficacité pratique, c'est-à-dire nous modifierons l'exercice du droit de veto; ou bien nous le maintiendrons sous sa forme actuelle et nous condamnerons ainsi le Conseil de sécurité à ne plus servir à rien et nous rendrons pratiquement inévitable l'emploi de subterfuges et de moyens dilatoires qui, selon toutes probabilités, ne manqueront pas de causer la ruine de l'Organisation elle-même.

L'impossibilité dans laquelle le Conseil de Sécurité s'est trouvé d'agir de façon décisive sur un certain nombre de questions importantes a proportionnellement augmenté le fardeau des responsabilités qui pèsent sur l'Assemblée, ainsi que l'importance des tâches qui l'attendent. La force de l'Assemblée, c'est qu'elle est très perméable à l'opinion mondiale et qu'elle ne peut être paralysée par le droit de veto. Mais, par contre, l'efficacité de son action est grandement diminuée du fait que ses décisions n'ont pas force exécutoire comme les décisions du Conseil de sécurité, et qu'à la différence de ce Conseil, elle ne siège pas de façon permanente.

La délégation des Etats-Unis a proposé, pour remédier au second de ces inconvénients, d'établir une commission intérimaire chargée de la paix et de la sécurité. La délégation des Philippines appuie chaleureusement cette proposition, non seulement parce qu'elle est facilement réalisable dans le cadre de la Charte, mais aussi parce qu'elle faciliterait le travail de l'Assemblée elle-même en évitant que s'amoncellent les nombreuses questions qui se posent à chaque session.

Pourtant, en agissant ainsi, nous aurons encore à résoudre le problème de donner aux décisions et recommandations de l'Assemblée générale une force plus grande. Je pense à des décisions comme celle prise au sujet de la plainte portée contre l'Union Sud-Africaine par l'Inde, à la résolution demandant aux Puissances métropolitaines de convoquer des conférences de représentants des peuples non autonomes, et à d'autres décisions qui n'ont pas été suivies avec la fidélité que nous sommes tous en droit d'attendre. Ceux qui critiquent l'abus du droit de veto au Conseil de sécurité devraient prendre le temps de considérer que le fait

to be condemned than the act of ignoring or impugning a decision that has been made. Indeed, the latter act is in a moral sense the more censurable of the two. The Philippine delegation therefore earnestly calls upon the Members of this body to consider, if not at this session, then at an early moment, measures to be taken with respect to Member States which fail or refuse to observe the mandates of the General Assembly.

After long preparation and protracted delays, the Economic Commission for Asia and the Far East was finally established this year. Preliminary studies of the economic problems of Asia have been completed, and further surveys are in prospect. While we rejoice over the establishment of this Commission and are happy over the preparatory work that it has already accomplished, we are sobered at the same time by the experience of the Economic Commission for Europe. The work of that Commission had reached a far more advanced stage than that of the Commission for Asia and the Far East, and was in fact ready to move forward from planning to execution. Unfortunately, the Commission for Europe is at the moment in a state of suspended animation. For all practical purposes, its work has been taken over by another body outside the United Nations.

What fate awaits the Commission for Asia? We may have an answer by the time that Commission meets in the Philippines, at Baguio, before the end of the year. In the meantime, there has been another significant development in this field. An Economic Commission for Latin America has been established. We can only express the hope that there, as well as in Asia and the Far East, it will be possible to fashion effective modes of economic co-operation and assistance between peoples entirely within the framework of the United Nations.

The Philippine delegation rejoices also over the establishment of the trusteeship system and the Trusteeship Council and the evident desire of the administering Powers to observe the obligations they have contracted under the Charter and under the terms of their respective agreements with the United Nations. It is to be regretted, however, that by the same policy which resulted in more liberal provisions being made for Trust Territories than for Non-Self governing Territories in the Charter, there still persists a certain disinclination to promote the political progress of the Non-Self governing Territories which the Charter calls "a sacred trust". I would recommend to each and every Member of the General Assembly a careful perusal of the records of the meetings of the *Ad Hoc* Committee, so ably led by my good friend and distinguished colleague of New Zealand, Sir Carl Berendsen, which was created by the General Assembly last year in order to examine the Secretary-General's summary of the reports

de mettre obstacle à toute espèce de décision n'est pas plus condamnable que celui de ne pas tenir compte des décisions qui ont été prises ou d'y faire obstacle. En vérité, du point de vue moral, cette dernière attitude est la plus blâmable des deux. La délégation des Philippines invite donc avec insistance les Membres de cette Assemblée à considérer, sinon au cours de cette session, du moins dans un proche avenir, les mesures à prendre vis-à-vis des Membres qui ne respectent pas ou refusent de respecter les prescriptions de l'Assemblée générale.

Après de longs préparatifs et des délais prolongés, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a été créée cette année. On a terminé l'examen préliminaire des problèmes économiques de l'Asie et on projette d'effectuer d'autres études. Nous nous réjouissons de la création de cette Commission, et nous nous félicitons du travail préparatoire qu'elle a déjà accompli. Mais en même temps, notre joie est tempérée par ce qui est arrivé à la Commission économique pour l'Europe. Les travaux de cette Commission étaient beaucoup plus avancés que ceux de la Commission pour l'Asie et l'Extrême-Orient; en fait, on était prêt à passer des plans à l'exécution. Malheureusement, la Commission pour l'Europe se trouve à l'heure actuelle dans une sorte de demi-sommeil. Pour tout ce qui est du domaine des réalisations pratiques, ses travaux ont été repris par un organisme qui n'appartient pas à l'Organisation des Nations Unies.

Quel sera le destin de la Commission économique pour l'Asie? Nous le saurons peut-être avant la fin de l'année quand la Commission se réunira à Baguio, aux Philippines. En attendant, un autre événement significatif s'est produit dans ce domaine. On a créé une Commission économique pour l'Amérique latine. Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que là, comme en Asie et en Extrême-Orient, il sera possible de mettre au point dans le domaine économique un système efficace de coopération et d'assistance internationales, entièrement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation des Philippines se réjouit aussi de constater qu'on a créé le Régime de tutelle, le Conseil de tutelle et que les Autorités chargées de l'administration ont le désir évident de remplir les obligations qu'elles ont contractées tant en vertu de la Charte qu'aux termes de leurs accords respectifs avec l'Organisation des Nations Unies. Il est à déplorer cependant que, sous l'effet de la même attitude qui a conduit à faire bénéficier les Territoires sous tutelle de dispositions plus libérales que les territoires non autonomes, on continue à faire preuve d'un certain manque d'empressement quand il s'agit de favoriser les progrès politiques des territoires non autonomes, tâche que la Charte qualifie pourtant de "mission sacrée". Je voudrais recommander à tous les Membres de l'Assemblée générale, pour bien comprendre le résumé qu'a donné le Secrétaire général des rapports communiqués par les Puissances métropolitaines conformément à l'Article 73 e) de la Charte, de relire avec soin les comptes rendus

transmitted by the metropolitan Powers under Article 73e of the Charter.

You will find the reading of its records a sobering experience. The records will show very clearly the reluctance to which I have already referred. They will show how pathetic, in a sense, and yet how dangerous, too, is the delusion under which some Powers continue to labour when in this enlightened age they insist on refusing to recognize the right of the non-self-governing peoples to freedom and independence.

But, fortunately, there are a number of bright spots which relieve the gloomy political picture in the non-self-governing areas. There is the establishment of the Dominions of India and Pakistan. We have before us a proposal to terminate the mandate over Palestine and to recognize its independence. There is the prospect of increased self-government for Burma and Ceylon. And only as recently as yesterday on this floor we heard the solemn pledge of the United States of America to submit the Korean problem to the present session of the General Assembly and to offer suggestions as to how Korean independence might soon be attained.

We derive comfort from these concrete evidences of the irresistible advance of freedom, and we pay tribute to both the United States and the United Kingdom for recognizing abroad, in the lives of other peoples, the justice and validity of the self-same principles that have made those nations great at home and honoured among nations.

The seed of freedom, hidden from the sun and rain, may lie quiescent for decades or a hundred years, but it never dies. Whether it be in Asia or in Africa, it will strike root and burgeon forth with a vitality which economic exploitation, political control or military domination will eventually find impossible to repress.

The examples of the voluntary renunciation of power by certain States have, in recent years, become far too numerous not to have left an indelible impression on the minds of the peoples that are yet to be free. It now remains to be seen whether the enlightened spirit of our Charter and the compelling example of certain metropolitan Powers will lead to the peaceful liquidation of the antiquated system of colonies, or whether the blind determination to preserve that system will result, as it has most unfortunately resulted in some regions, in bloodshed and violence. There exists the alternative method of peace, which has been used by the United States once in the Philippines, and again by other metropolitan Powers in other places; it can and should be applied everywhere.

As we begin the work of the present session, we cannot but be struck once again by the great number and serious nature of the problems which have been brought before the General Assembly. This fact can produce a feeling of helplessness or it can create a determination to do all that can reason-

des séances du Comité spécial, présidées avec tant de compétence par mon distingué collègue et ami, Sir Carl Berendsen, le représentant de la Nouvelle-Zélande.

Cette lecture est tristement édifiante. Ces comptes rendus témoignent avec une grande netteté du peu d'empressement que j'ai déjà mentionné. Ils vous feront voir le caractère dramatique à un certain point de vue et aussi périlleux, de l'erreur que commettent, en ce siècle éclairé, certaines Puissances qui refusent avec insistance de reconnaître aux populations non autonomes le droit à la liberté et à l'indépendance.

Mais, heureusement, le tableau politique, pour sombre qu'il soit, n'est pas sans présenter des lueurs d'espoir. On a créé les Dominions de l'Inde et du Pakistan. On nous a soumis une proposition visant à mettre fin au mandat sur la Palestine et à reconnaître l'indépendance de ce pays. On envisage d'accorder plus d'autonomie à la Birmanie et à Ceylan. Enfin, pas plus tard qu'hier, à cette tribune, nous avons entendu les États-Unis s'engager solennellement à soumettre, au cours de la présente session, la question de la Corée à l'Assemblée générale, et à présenter certaines propositions quant aux moyens d'accorder à bref délai l'indépendance à ce pays.

Ces preuves concrètes de la marche irrésistible des idées de liberté nous réconfortent; nous rendons hommage tant aux États-Unis qu'au Royaume-Uni pour avoir reconnu que ces mêmes principes qui ont fait leur grandeur et leur ont valu le respect du monde ne perdraient rien de leur valeur du fait qu'ils seraient appliqués en dehors de leurs frontières et à d'autres peuples.

Privez la semence de la liberté de soleil et de pluie pendant des décades ou des siècles, elle ne croîtra pas, mais elle ne mourra pas. Que ce soit en Asie ou en Afrique, elle germera, elle donnera naissance à des bourgeons qui sépanouiront avec une vitalité telle que ni l'exploitation économique, ni le contrôle politique, ni la domination militaire ne pourront ultérieurement l'étouffer.

Au cours de ces dernières années, il y a eu tant de cas de renonciation par certains États de pouvoirs qu'ils détenaient qu'il en est resté une impression indélébile dans l'esprit des populations qui n'ont pas encore obtenu leur liberté. Nous aurons maintenant à voir si l'esprit de notre Charte, ainsi que l'exemple entraînant donné par certaines Puissances métropolitaines, permettront de liquider pacifiquement cet archaïsme qu'est le régime colonial, ou si, au contraire, les tentatives aveugles pour préserver ce système provoqueront, comme tel a été malheureusement le cas dans certains pays, des effusions de sang et des recours à la violence. Il existe une autre méthode pacifique que les États-Unis ont appliquée aux Philippines, ployée en d'autres pays; c'est celle que l'on pour et que d'autres Puissances métropolitaines ont em et que l'on devrait adopter partout.

Au moment où s'ouvrent les travaux de la présente session, nous ne pouvons qu'être frappés une fois de plus par le nombre et la gravité des problèmes dont l'Assemblée générale a été saisie. Cette constatation peut soit provoquer chez nous un sentiment d'impuissance, soit nous inciter à

ably be done with the means at hand. For our agenda is the most eloquent proof of the desperate desire of all nations for social progress and economic survival in a condition of freedom, in a world at peace.

This tendency to bring all the woes of mankind, as it were, to the doors of the United Nations has been deplored by some as an unrealistic and dangerous practice. The United Nations, we have been reminded, is not equipped to provide healing for all the maladies of the world. We of the Philippines take a different view and consider this tendency to be a healthy one. For we know that the danger is not in the tendency itself, but that it lies rather in two directions: first, in refusing to give strength and authority to the United Nations and its organs to accomplish the tasks which it is called upon, under the Charter, to perform; and secondly, in failing to harness the Organization to those tasks which the Charter authorizes it to perform, and for which it provides the means.

The work is difficult and long, but we are not dismayed. We must not be dismayed. With patience and good will, with faith in the common purpose which has brought us together, and with a firm determination to exhaust the possibilities of agreement upon the issues before us, we shall overcome the tortured anxieties of the present and set at rest the fear of universal disaster which beleaguers our harassed world.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon the representative of Canada.

Mr. SAINT LAURENT (Canada): A Canadian statement in the general discussion at the opening of the Assembly should, I think, give an account of our stewardship as a Member of the United Nations, and our view on whether the Organization is fulfilling the high purposes and noble ideals which inspired its creation.

As to the former, Canada has endeavoured to discharge both its formal and implied obligations as a Member State. Our Parliament has passed legislation necessary for this purpose, including an appropriation of 20 million dollars for post-UNRRA international relief. We have also carried out our duty in implementing a resolution of the Assembly which was passed by a substantial majority and was in accord with the Charter, even though we opposed it unsuccessfully when it was introduced.

We do not, of course, feel that we are entitled to any particular credit for the discharge of obligations which we have undertaken by signing the Charter of the United Nations. I hope that we, and all the other Members of the Organization, take these obligations seriously. The proof of this,

faire tout notre possible, avec les moyens dont nous disposons, pour les résoudre. Car l'ordre du jour de l'Assemblée révèle, de la façon la plus éloquente, que toutes les nations désirent ardemment progresser au point de vue social et survivre au point de vue économique dans un climat de liberté et de paix.

Certains ont qualifié de dangereuse et peu réaliste cette tendance à venir soumettre tous les maux de l'humanité à l'Organisation des Nations Unies. On nous a rappelé que l'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure de guérir toutes les maladies du monde. Nous autres, Philippins, ne partageons pas du tout cet avis, et nous considérons, au contraire, que c'est là une tendance vaine. Nous savons que le danger ne provient pas de la tendance elle-même, mais plutôt de deux attitudes: la première, qui consiste à refuser à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes force et autorité pour remplir les tâches qui lui incombent en vertu de la Charte; la seconde, qui consiste à ne pas mobiliser l'Organisation des Nations Unies pour l'accomplissement des tâches que la Charte lui donne l'autorité et les moyens de remplir.

L'œuvre qui nous attend est difficile et longue, mais nous ne nous laissons pas décourager. Nous ne devons pas nous laisser décourager. Avec de la patience et de la bonne volonté, en plaçant notre foi dans la réalisation du but commun qui nous a réunis, en prenant la ferme résolution d'essayer par tous les moyens de nous mettre d'accord sur les questions qui nous sont soumises, nous surmonterons les angoisses actuelles et nous délivrerons le monde de la crainte du désastre général.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant du Canada.

M. SAINT-LAURENT (Canada) (*traduit de l'anglais*): Il convient, à mon avis, que la déclaration de la délégation canadienne, au début de la discussion générale de la présente Assemblée, rende compte de la manière dont le Canada s'acquitte de la tâche qui lui est dévolue en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, et fasse connaître si, à son jugement, cette Organisation répond aux buts élevés et aux nobles idéaux qui ont présidé à sa création.

En ce qui concerne le premier de ces deux points, le Canada s'est efforcé de remplir les obligations, tant formelles qu'implicites, qui lui incombent en sa qualité d'Etat Membre. Son parlement a pris, à cette fin, les dispositions législatives nécessaires, et voté notamment un crédit de vingt millions de dollars pour la poursuite des activités de l'UNRRA en matière de secours internationaux, après la dissolution de cet organisme. Le Canada s'est acquitté de son devoir en mettant à exécution une résolution votée par l'Assemblée à une majorité importante et qui s'accordait avec la Charte, bien que sa délégation l'ait combattue en vain au moment où elle avait été présentée.

Le Canada ne prétend pas, bien entendu, avoir un mérite particulier à remplir des obligations qu'il a contractées en signant la Charte des Nations Unies. J'espère que, tout comme lui, les autres Nations prennent ces obligations au sérieux. Toutefois, c'est par des actes, et non par des

however, in our case, and in the case of other Members, will be found in deeds, not words. So nothing more need be said on that point.

Canada also believed that in signing the Charter, together with all other Member States, it accepted an obligation to reconcile views and policies concerning national welfare with those concerning the needs of mankind as a whole. In the light of recent developments, it is perhaps not superfluous to reassert this obligation. It is a mandate to guide ourselves by the principle that in the long run each nation can benefit most from those measures which benefit all nations. It is a commitment constantly to scrutinize our domestic and foreign policies on the national level so that we may be certain of bringing them into harmony with the high purposes to which this Organization is dedicated.

My second purpose is to give you, in a few words, the view of my Government on the present position of our world Organization. There is a growing feeling in my country, as in other countries, that the United Nations, because of the experience of the Security Council, is not showing itself equal to the discharge of its primary task of promoting international confidence and ensuring national security. The Economic and Social Council is functioning fairly successfully. The specialized agencies are doing good work. But the Security Council, founded on what is called the unanimity of its permanent members, has done little to strengthen the hopes of those who saw in it the keystone of the structure of peace. It has done much to deepen the fears of those who felt that, with the veto, it could not operate effectively in an international atmosphere of fear and suspicion, where pride is often allowed to take precedence over peace, and power over reason.

This veto privilege, attacked and defended with equal vigour, if it continues to be abused, may well destroy the United Nations, because it will destroy confidence in the ability of the Security Council to act internationally, to act effectively, and to act in time. There is no point in deceiving ourselves. Our peoples cannot be expected to accept indefinitely and without alteration, voting procedures and practices which, in the name of unanimity, underline disunity, and which reduce agreement to a lowest common denominator of action that in practice often means inaction. For this reason, the Canadian delegation warmly supports the United States suggestions concerning voting procedure in the Security Council.

Our delegation also supports the United States proposal designed to extend the usefulness of the Assembly. We think that its acceptance would infuse new life and vigour into our whole Organization. While we are concentrating our attention on the vital role of the Security Council, it should not

mots, que les uns et les autres pourront le prouver. Il est donc inutile que je m'étende davantage sur ce point.

Le peuple canadien croit également que, en signant la Charte, le Canada et tous les autres Etats Membres ont souscrit à l'obligation de concilier leurs vues et leur politique relatives au bien-être national avec les besoins de l'humanité en général. Il n'est peut-être pas superflu, étant donné certains faits récents, de réaffirmer cette obligation. Il est impératif de s'inspirer de l'idée que, en fin de compte, chaque nation peut retirer le maximum d'avantages des mesures dont bénéficient toutes les nations. Nous nous sommes engagés à soumettre constamment, sur le plan national, nos politiques intérieure et extérieure à un examen minutieux, afin d'être certains de pouvoir les mettre en harmonie avec les nobles fins que poursuit notre Organisation.

Je me proposais ensuite de vous faire connaître, en quelques mots, les vues de mon Gouvernement sur la position actuelle de notre Organisation internationale. On a de plus en plus l'impression, au Canada aussi bien que dans d'autres pays, devant ce qui se passe au Conseil de sécurité, que l'Organisation des Nations Unies ne se montre pas à la hauteur de sa tâche principale qui consiste à favoriser l'établissement de la confiance entre nations, et à assurer la sécurité nationale. Le Conseil économique et social fonctionne de façon assez satisfaisante. Les institutions spécialisées accomplissent du bon travail. Mais le Conseil de sécurité, fondé sur ce que l'on appelle l'unanimité des membres permanents, a peu fait pour confirmer les espoirs de ceux qui voyaient en lui la clef de voûte de l'édifice de la paix. Il a fait beaucoup par contre pour augmenter les craintes de ceux qui estimaient que le droit de veto l'empêcherait d'agir efficacement dans une atmosphère internationale de crainte et de défiance, où il arrive souvent que l'on fasse passer les considérations d'amour-propre avant la paix, et la puissance avant la raison.

Le privilège du veto, attaqué et défendu avec une vigueur égale, risque, si l'on continue d'en abuser, de détruire l'Organisation des Nations Unies, parce qu'il sapera la confiance en la capacité du Conseil de sécurité d'agir dans le domaine international, d'agir efficacement et d'agir à temps. A quoi bon nous leurrer? On ne peut attendre de nos peuples qu'ils acceptent indéfiniment que demeurent intangibles des méthodes et des pratiques qui, au nom de la règle de l'unanimité, ne font que souligner la désunion, et en vertu desquelles l'accord ne se fait que sur un programme d'action réduit au plus petit commun dénominateur, ce qui, en pratique, équivaut souvent à l'inaction. Pour cette raison, la délégation canadienne appuie vigoureusement les suggestions des Etats-Unis relatives à la procédure de vote au Conseil de sécurité.

Notre délégation appuie également la proposition des Etats-Unis destinée à accroître l'efficacité de l'Assemblée. Nous pensons que son adoption infuserait une vitalité et une vigueur nouvelles à l'Organisation tout entière. En concentrant notre attention sur le rôle essentiel du Conseil de sécurité,

be forgotten that the Assembly, or a continuing committee of the Assembly, can do many of the things for which the Security Council was intended to take primary responsibility. It can discuss a dispute or situation at open meetings and at small private committee meetings. It can investigate by calling witnesses and by sending out commissions of inquiry. It can publish the findings of its committees as soon as the Security Council ceases to deal with a dispute or situation. The General Assembly can make recommendations and can send these recommendations to the Security Council or to the nations concerned, or to both. The Canadian delegation sees no reason, therefore, why these functions of the Assembly should not be put to greater use for the solution of problems when they are not being solved elsewhere.

The fact remains, however, that these problems must be solved, and that procedures and practices which obstruct such solutions must be changed. This can be done by the voluntary abandonment of these practices; by agreed conventions or understandings which will regulate them; or, if necessary, by amendments to the Charter. We hope that no member of the Security Council will flout clearly expressed world opinion by obstinately preventing change, and thus become responsible for prejudicing, and possibly destroying, the Organization which is now man's greatest hope for the future.

Nations, in their search for peace and co-operation, will not and cannot accept indefinitely an unaltered council which was set up to ensure their security, and which, so many feel, has become frozen in futility and divided by dissension. If forced, they may seek greater safety in an association of democratic and peace-loving States willing to accept more specific international obligations in return for a greater measure of national security. Such associations, it has already been pointed out, if consistent with the principles and purposes of the Charter, can be formed within the United Nations.

It is to be hoped that such a development will not be necessary. If it is necessary, it will be most undesirable. If, however, it is made necessary, it will have to take place. Let us not forget that the provisions of the Charter are a floor under, rather than a ceiling over, the responsibilities of Member States. If some prefer to go even below that floor, others need not be prevented from moving upwards. Two or more apartments in the structure of peace are undoubtedly less desirable than one family of nations dwelling together in amity, undivided by curtains or even more substantial pieces of political furniture. They are, however, to be preferred to the alternative of wholly separate structures.

il convient de ne pas oublier que l'Assemblée, ou un comité permanent de l'Assemblée, peut accomplir un grand nombre de tâches dont le Conseil de sécurité était destiné à assumer la responsabilité principale. Elle peut discuter un différend ou une situation au cours de réunions publiques et en séances privées de comités restreints. Elle peut procéder à une enquête en convoquant des témoins et en dépêchant des commissions d'enquête. Elle peut publier les conclusions de ses comités dès que le Conseil de sécurité cesse de s'occuper d'un différend ou d'une situation. Elle peut faire des recommandations et envoyer ces recommandations au Conseil de sécurité, aux nations intéressées ou aux deux à la fois. La délégation canadienne ne voit donc pas de raison de ne pas faire davantage appel à ces fonctions de l'Assemblée pour la solution de problèmes lorsque ceux-ci ne sont pas résolus ailleurs.

Il n'en reste pas moins que ces problèmes doivent être résolus et que les procédures et pratiques qui entravent leur solution doivent être modifiées. Cela peut être réalisé par l'abandon volontaire de ces pratiques, par des accords et des ententes qui les régleraient, ou, le cas échéant, par des amendements à la Charte. Nous espérons qu'aucun Membre du Conseil de sécurité ne fera fi de l'opinion mondiale clairement exprimée en s'opposant obstinément à tout changement, et n'assumera ainsi la responsabilité d'avoir provoqué l'affaiblissement et peut-être même la destruction de l'Organisation en laquelle l'humanité place maintenant ses plus grands espoirs pour l'avenir.

Les nations qui recherchent la paix et la coopération ne peuvent accepter et n'accepteront pas indéfiniment que reste intangible un conseil qui a été créé pour garantir leur sécurité et qui, de l'avis de nombre d'entre elles, se trouve paralysé par des discussions stériles et divisé par des dissensions. Si elles y sont contraintes, il est possible qu'elles recherchent une sécurité plus grande dans une association d'Etats démocratiques et pacifiques prêts à accepter des obligations internationales plus précises en échange d'une sécurité nationale mieux assurée. De telles associations, a-t-on déjà fait remarquer, si elles sont conformes aux principes et aux buts de la Charte, peuvent être formées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a lieu d'espérer que cette solution ne sera pas nécessaire. Elle serait tout à fait indésirable si sa nécessité ne s'imposait pas. Cependant, si on rendait cette solution nécessaire, il faudrait l'adopter. N'oublions pas que les dispositions de la Charte constituent davantage une assise sur laquelle reposent les responsabilités des Etats Membres qu'un plafond établi au-dessus d'elles. Si certains préfèrent descendre au-dessous de cette assise, il ne faut pas que cela empêche les autres de s'élever. Dans l'édifice de la paix, il serait certainement préférable de voir les nations vivre en famille, en bonne intelligence, sans que des rideaux ou mêmes d'autres pièces plus importantes du mobilier politique les séparent, plutôt que dans deux ou plusieurs appartements. Ces appartements sont cependant préférables à la solution

This, you may say, is defeatism of the worst kind. It is not. It is merely sober realism. It would be folly to deny that certain events of the last twelve months have weakened the position of our Organization. It would be folly not to admit that a continuation of this trend may cause it ultimately to collapse.

Our delegation, our Government, and the Canadian people are determined to do everything they can to prevent this tragic development. Our faith and hope still shine, though now through an overcast of anxiety. The work of this Assembly, to which we pledge our contribution, will, we trust, remove that anxiety, justify that faith, and heighten that hope.

The PRESIDENT: The meeting is adjourned. We shall meet again this afternoon at 3 p.m.

The meeting rose at 1.15 p.m.

EIGHTY-FOURTH PLENARY MEETING

*Held in the General Assembly Hall
at Flushing Meadow, New York,
on Thursday, 18 September 1947, at 3 p.m.*

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

11. Continuation of the general debate

The PRESIDENT (*translated from French*): The only item on the agenda is the continuation of the general debate.

If our work is to proceed satisfactorily, the general debate should be closed by Saturday afternoon at the latest, so that our committees may start work on Monday morning. I would therefore request representatives who intend to speak during this discussion to send me their names by 1 p.m. tomorrow at the latest, so that I may include them in the list of speakers.

If there is no objection to closing the list of speakers tomorrow and to concluding the general debate on Saturday, we shall proceed accordingly.

The President's proposal was adopted.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon the representative of El Salvador.

Mr. CASTRO (El Salvador): The General Assembly of the United Nations has begun the work of its second session. This is a most solemn occasion and it gives to all of us, as the specially appointed representatives of the Member nations, a most propitious opportunity to appraise the work that has been done, that is to say, our achievements and our failures.

The international organization which we know by the name of the United Nations is the second attempt made by the nations of the world to create an agency efficient and powerful enough to ensure

qui consisterait à avoir des édifices entièrement distincts.

Cela, direz-vous peut-être, constitue du défaitisme de la pire espèce. Il n'en est rien. C'est simplement du réalisme réfléchi. Il serait insensé de contester que, au cours des douze derniers mois, certains événements ont affaibli la position de notre Organisation. Il serait insensé de ne pas admettre que cette tendance, si elle continue à se manifester, risque en fin de compte de provoquer son effondrement.

La délégation, le Gouvernement et le peuple canadiens sont résolus à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour empêcher ce tragique développement de la situation. Notre foi et notre espérance demeurent, bien que maintenant assombries par l'inquiétude. L'œuvre de cette Assemblée, à laquelle nous nous engageons à contribuer, dissipera, nous en avons le ferme espoir, cette inquiétude, justifiera cette foi et fortifiera cette espérance.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée. Nous nous réunirons cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 13 h. 15.

QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SÉANCE PLENIÈRE

*Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à
Flushing Meadow, New-York,
le jeudi 18 septembre 1947, à 15 heures.*

Président: M. O. ARANHA (Brésil)

11. Suite de la discussion générale

Le PRÉSIDENT: La seule question à l'ordre du jour est la suite de la discussion générale.

Pour la bonne marche de nos travaux, il serait nécessaire de clore la discussion générale au plus tard samedi après-midi, de façon à permettre à nos commissions de se mettre au travail lundi matin. Je prie donc les représentants qui ont l'intention de prendre la parole au cours de cette discussion de vouloir bien me faire parvenir leurs noms au plus tard demain à 13 heures, pour que je les fasse inscrire sur la liste des orateurs.

S'il n'y a pas d'objection à ce que soit close demain la liste des orateurs et à ce que le débat général s'achève samedi, il en sera ainsi décidé.

La proposition du Président est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant du Salvador.

M. CASTRO (Salvador) (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a commencé les travaux de sa deuxième session ordinaire. C'est là une date particulièrement solennelle qui nous donne à nous, en notre qualité de représentants spécialement désignés des États Membres, une heureuse occasion d'évaluer le travail accompli, c'est-à-dire de mesurer tant nos progrès que nos échecs.

La présente organisation internationale, connue sous le nom d'Organisation des Nations Unies, représente la deuxième tentative faite par les nations du monde en vue de créer une institution